



Gouvernement de la République du Sénégal



Programme des Nations Unies pour le Développement

PROJET DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

UNDAF :

Axe Stratégique de coopération : Création de richesse, lutte contre la faim, protection sociale et développement durable.

Effet Programme : Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du SNU.

Résultats attendus : Développement de l'entrepreneuriat local et des AGR grâce à la fourniture de services énergétiques par la PTFM et à son ingénierie sociale éprouvée ; Accès accru et réel aux Services Sociaux de base en milieu rural grâce à la fourniture de services énergétiques par la PTFM ; Rentabilité et pérennité renforcées des PTFM ; Capacité institutionnelle disposant d'arrangements de gestions appropriées disponibles pour piloter la mise à disposition de 500 PTFM fonctionnelles en milieu rural.

Agence de coopération gouvernementale : Ministère en charge du secteur de l'industrie.

Durée du programme : Janvier 2008 - Décembre 2010
Composantes du Programme de Pays : Réduction de la pauvreté humaine et développement durable
Titre du projet : Programme National Plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté
Modalité d'exécution : NEX
Code Atlas :
Durée du projet: cinq (5) ans
Modalité d'exécution : NEX

Table with 2 columns: Description and Amount (US\$). Rows include PNUD (TRAC), PNUD (Cost sharing & Fondation Bill & Melinda Gates), Government (Cash and Nature), Bénéficiaires (A rechercher), Co financement réseaux à mobiliser, and Budget total.

Approuvé au Nom :

Du Gouvernement :

Titre : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Du PNUD :

Titre : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Le Programme National Plateforme Multifonctionnelle (PN-PTFM) constitue un des moyens de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il représente un des principaux instruments de mise en œuvre de la Politique de Redéploiement Industriel (PRI), notamment dans sa composante Développement Endogène pour la promotion des « Pôles locaux de Développement », en lien avec la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Il est, en conséquence, en parfaite cohérence avec le DSRP II et s'inscrit concrètement dans les axes stratégiques 1 et 2 de ce document.

Le PN-PTFM du Sénégal prévoit une massification à l'échelle nationale avec l'installation de 500 PTFM sur la période 2008-2010. Cette large diffusion mettra ainsi à la disposition des populations rurales en général, avec une priorité pour les femmes, des services énergétiques de base. La réduction de la pauvreté énergétique qui en découle, du fait de l'accroissement des capacités de productions, de la stimulation de la valeur ajoutée locale produite par les Micro et Petites Entreprises, du développement de l'entrepreneuriat local et de la plus grande disponibilité de services sociaux de base, contribuera significativement à améliorer les conditions de vie en milieu rural.

En termes d'effets immédiats, l'installation des 500 PTFM permettra à environ 500 000 habitants en milieu rural, de disposer d'un accès durable à des services énergétiques modernes et créera près de 2000 emplois directs rémunérés autour de la PTFM.

Sous la tutelle technique du Ministère des Mines et de l'Industrie, maître d'œuvre de la PRI, la mise en œuvre du programme repose sur un développement des partenariats institutionnels et des synergies intersectorielles avec des acteurs clés du développement local tels que le PNDL, le PEPAM et l'ASER.

Le programme sera exécuté selon la modalité de l'exécution nationale, au sein de laquelle, les rôles et les responsabilités seront clairement répartis entre le Gouvernement du Sénégal, le PNUD et l'Unité de réalisation.

Le Budget du programme s'élève à 23,372,661 \$USD. Il sera financé par des apports de l'Etat du Sénégal, du PNUD et d'autres partenaires au développement, ainsi que du secteur privé national et international.

La recherche de financement, coordonnée par le PNUD, se fera en partenariat avec l'Etat.

## Abréviations

<b>AGR</b>	Activité génératrice de revenus
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ASER</b>	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
<b>BCI</b>	Budget Consolidé d'Investissement
<b>CAC</b>	Cellule Appui-conseil
<b>CAP</b>	Cellule d'Appui à la Mise en œuvre des Projets et Programmes
<b>CFG</b>	Comité Féminin de Gestion
<b>CIMES/RP</b>	Comité Intersectoriel de Mise en œuvre des synergies entre le Secteur de l'Energie et les autres secteurs stratégiques de réduction de la pauvreté
<b>CR</b>	Communauté Rurale
<b>DCEF</b>	Direction de la Coopération Economique et Financière
<b>DDI</b>	Direction de la Dette et de l'Investissement
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>EFP</b>	Etude de faisabilité Participative
<b>GPL</b>	Gaz de pétrole liquéfié
<b>MEF</b>	Ministère Economie et Finances
<b>MI</b>	Ministère en charge de l'Industrie
<b>NEX</b>	National Exécution (Exécution Nationale)
<b>OISE</b>	Outil Informatique de Suivi Evaluation
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAMER</b>	Projet d'Appui à la Micro Entreprise Rurale
<b>PASER</b>	Plan d'Action Sénégalais d'Electrification Rurale
<b>PDEF II</b>	Programme Décennal pour l'Education et la Formation phase II
<b>PDIS II</b>	Programme Décennal Intégré pour la Santé phase II
<b>PEPAM</b>	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Millénaire
<b>PLD</b>	Plan Local de développement
<b>PLHA</b>	Plan Local de Développement hydraulique et Assainissement
<b>PMIB</b>	Plate forme Minimale d'Infrastructures de base
<b>PNDL</b>	Plan National de Développement local
<b>PN-PTFM</b>	Programme National - Plate-forme Multifonctionnelle
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PPTE</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PRDI</b>	Plan Régional de Développement Intégré
<b>PRI</b>	Politique de Redéploiement Industriel
<b>PTFM</b>	Plate-forme Multifonctionnelle
<b>PTIP</b>	Programme triennal d'Investissement Public
<b>S&amp;E (SE)</b>	Suivi Evaluation
<b>SSB</b>	Services Sociaux de Base
<b>UCN</b>	Unité de Coordination Nationale

Abréviations .....	3
Section I : Elaboration de la section narrative .....	6
1.1. Analyse de la situation .....	6
1.1.1 : Liens Pauvreté - Services Energétiques - OMD .....	6
1.1.2 : Place centrale du Programme National PTFM (PN-PTFM) dans la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la pauvreté et les politiques sectorielles .....	6
1.1.3 : Situation des Plateformes Multifonctionnelles (PTFM) .....	8
1.1.3.1 : La PTFM : un outil de réduction de la pauvreté en milieu rural .....	8
1.1.3.2 : Acquis de la Phase pilote (2002 – 2005) .....	9
1.1.3.3 : Limites et insuffisances de la Phase pilote .....	10
1.1.3.4 : Phase de Transition (2006-2007) .....	11
1.1.4 : Objectifs et cibles du Programme National PTFM .....	11
1.1.4.1 : Objectif à long terme .....	11
1.1.4.2 : Objectifs opérationnels .....	11
1.1.4.3 : Cibles .....	12
1.2. Stratégie du programme, Activités et Résultats .....	12
1.2.1 : Stratégie de mise en œuvre .....	12
1.2.1.1 : Développement des partenariats et de l'approche du « Faire-Faire » .....	12
1.2.1.1.1 : Partenariat institutionnel et synergies intersectorielles .....	12
1.2.1.1.2 : Mise en œuvre d'une approche du « faire-faire » .....	12
1.2.1.2 : Mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme .....	13
1.2.1.3 : Stratégie d'implantation spatiale du Programme, .....	13
1.2.1.4 : Plan de communication apte à renforcer la mobilisation des acteurs et à donner une visibilité au Programme .....	14
1.2.1.5 : Stratégie de Pérennisation des Résultats et Produits du Programme .....	14
1.2.2 : Activités et Résultats attendus .....	14
1.2.2.1 : Activités principales et indicateurs de produits .....	14
1.2.2.2 : Résultats attendus .....	15
1.3. Arrangements de gestion .....	17
1.3.1 : Modalités d'Exécution .....	17
1.3.2 : Cadre institutionnel et organes de gestion du programme .....	17
1.3.2.1 : Comité de Pilotage (CP) .....	18
1.3.2.2 : Unité de Coordination Nationale .....	18
1.3.3: Audits : .....	19
1.4. Suivi et Evaluation .....	20
1.4.1 : Suivi du Programme par le Comité de Pilotage .....	20
1.4.2 : Suivi opérationnel des PTFM .....	20
1.4.3 : Evaluations .....	21
1.4.3.1 : Evaluation à Mi-Parcours : .....	21
1.4.3.2 : Evaluation Finale : .....	21
1.5 : Apports .....	21
1.5.1 : Apports du PNUD .....	21
1.5.2 : Apports de l'Etat du Sénégal .....	22
1.5.3 : Apport des Bénéficiaires : .....	22
1.5.4 : Apports des Autres Partenaires .....	22
1.5.4.1 : Apports PNDL, PEPAM, ASER et Autres Programmes Pays .....	22
1.5.4.2 : Apports des Autres Partenaires au développement : .....	22

1.6. Risques et viabilité à court et moyen termes.....	22
1.6.1. Risques .....	22
1.6.2. Viabilité à court et moyen termes .....	24
1.7 Contexte juridique .....	24
<b>Section II : Cadre des résultats et des ressources-Cadre logique .....</b>	<b>25</b>
2.1 : Cadre des résultats et des ressources .....	25
2.2 Cadre logique.....	26
<b>Section III : Budgets .....</b>	<b>26</b>
3.1 Total budget par composante et source de financement.....	27
3.2 Budget total : Contribution du PNUD.....	28
<b>Section IV : Plans de travail.....</b>	<b>30</b>
Plan de travail 2008.....	30
<b>ANNEXES .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXE 1 : La plate-forme multifonctionnelle.....</b>	<b>35</b>
1.1 Concept .....	35
1.2. Démarche .....	36
<b>ANNEXE 2 : L'Unité Nationale de Coordination et les Cellules d'Appui Conseils.....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE 3 : Termes de Référence des postes de travail de l'Unité de Coordination Nationale.....</b>	<b>38</b>
3.1 Coordonnateur National.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Expert Technique et technologique .....	Erreur ! Signet non défini.
3.3 Expert en appui aux activités économiques locales .....	Erreur ! Signet non défini.
3.4 Expert en Suivi-Evaluation et Analyse.....	Erreur ! Signet non défini.
3.5 Expert en renforcement des capacités .....	Erreur ! Signet non défini.
3.6 Responsable Administratif et Financier.....	Erreur ! Signet non défini.
3.8 Assistant au Responsable Administratif et Financier .....	Erreur ! Signet non défini.
3.9 Assistante de Direction .....	Erreur ! Signet non défini.

## Section I : Elaboration de la section narrative

### 1.1. Analyse de la situation

#### 1.1.1 : Liens Pauvreté - Services Energétiques - OMD

Dans la majorité des pays d'Afrique Subsaharienne, l'énergie humaine et/ou animale représente, en milieu rural, la principale source de force motrice pour mener à bien les activités de transformations céréalières telles que la mouture, le décorticage ou encore le broyage. Ce constat se double d'une forte dépendance des populations rurales vis-à-vis de la biomasse traditionnelle (bois de feu, fumier, etc.) et, partant, d'un accès nettement insuffisant aux combustibles modernes (GPL, kérosène) et à l'électricité.

Cette situation de pauvreté énergétique présente une dimension genre spécifique du fait des pratiques coutumières et des caractéristiques de la division sociale du travail. L'essentiel des tâches associées<sup>1</sup> à la collecte de la biomasse et sa transformation en énergie domestique est en effet du ressort des femmes et des enfants, en particulier les jeunes filles.

Dans le cas du Sénégal, les causes profondes de la pauvreté en général et de la pauvreté énergétique en particulier, résident dans l'insuffisance ou l'absence d'infrastructures de base doublée d'un accès insuffisant à des services énergétiques adéquats et fiables en milieu rural. Cette pauvreté énergétique, reconnue par le DSRP II, conduit à la non satisfaction des besoins en services sociaux de base : santé, nutrition, eau potable, éducation.

En adoptant un Livre Blanc de Politique régionale<sup>2</sup> calé sur l'atteinte des OMD, les Chefs d'Etat des pays membres de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont fixés comme objectif ambitieux, de multiplier par quatre, à l'horizon 2015, l'accès des populations à des services énergétiques modernes. Dans le cas spécifique de la force motrice, cela revient à mettre à la disposition d'au moins 60% des populations rurales, des services énergétiques de force motrice à des fins d'activités productives et de satisfaction des besoins en services communautaires modernes.

Au Sénégal, la PTFM va, en effet, constituer le moteur de la stratégie de développement endogène préconisée par la Politique de Redéploiement Industriel, en permettant un accroissement significatif de l'accès aux services énergétiques de base et en favorisant la promotion des « Pôles locaux de développement » et de l'entreprenariat local.

Les développements succincts énoncés ci-dessus permettent d'appréhender aisément l'importance de la massification de l'installation de PTFM dans une dynamique de décentralisation et de développement local pour mieux contribuer à la lutte contre la pauvreté et atteindre les objectifs associés aux OMD.

#### 1.1.2 : Place centrale du Programme National PTFM (PN-PTFM) dans la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la pauvreté et les politiques sectorielles.

La Politique de Redéploiement Industriel (PRI), dont le PN-PTFM constitue un des instruments de mise en œuvre, s'intègre pleinement dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, objet du DSRP II. La complémentarité et les synergies de la PRI avec les autres politiques sectorielles vont permettre et favoriser l'impact réel et certain sur les services sociaux de base (eau potable, santé éducation etc.), mais également sur le développement local. Le développement systématique des partenariats idoines avec tous ces secteurs, accompagnera et justifiera la montée en puissance et le changement d'envergure du PN-PTFM du Sénégal. C'est tout l'objet du passage du projet pilote, qui a installé 40 PTFM, à la nouvelle entité en charge de l'installation de 500 Unités à l'horizon 2010.

<sup>1</sup> Le transport et la transformation de la biomasse qui se révèlent absorber beaucoup de temps, sont de la responsabilité des femmes, des enfants et des jeunes filles principalement, selon les normes sociales qui prescrivent quelles activités sont les obligations des femmes et lesquelles sont réservées aux hommes.

<sup>2</sup> CEDEAO-UEMOA. 2005. Livre blanc pour une politique régionale sur l'accès aux services énergétiques des populations rurales et périurbaines pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement en Afrique de l'Ouest. Octobre 2005.

## Le cadre de référence de la politique nationale de Lutte contre la Pauvreté :

Le DSRP II matérialise le cadre national de référence en matière de politique nationale de lutte contre la pauvreté. Il est utile de rappeler, ici, que ce document considère l'accès à l'énergie et aux services énergétiques comme un catalyseur. Cette assertion ressort explicitement de deux des quatre axes fondamentaux du DSRP II :

- Axe 1 : Création de richesses pour une croissance pro pauvre tirée par la promotion d'applications productives basées sur la disponibilité de services énergétiques locaux, au sein des communautés rurales pauvres (sécurité, disponibilité et durabilité de services énergétiques abordables) ;
- Axe 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base (amélioration de l'accès et effet multiplicateur sur les infrastructures de base à caractère prioritaire -« SSB »- : santé, éducation, hydraulique, etc.).

Le PN-PTFM est au cœur des politiques locales de développement socio économique. Il s'intègre pleinement dans chacun des deux axes du DSRP ci-avant mentionné, dans la mesure où chacun de ces axes est porté aussi bien par la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) que par le Programme National de Développement Local (PNDL).

Au sein du premier axe, le PN-PTFM est défini comme un des éléments essentiels, en même temps qu'outil déterminant, de la stratégie de réalisation de la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) par le Ministère en charge de l'Industrie. Le PN-PTFM va significativement contribuer à la création de richesses pour une croissance pro pauvre en stimulant le développement de l'entrepreneuriat (petites et micro entreprises) en milieu rural.

Dans le deuxième axe, le PN-PTFM constitue un accélérateur de l'accès aux Services Sociaux de Base, parce qu'il s'articule directement aux différentes politiques sectorielles de l'énergie, de l'éducation, de la santé ou encore de l'hydraulique rurale.

### Les politiques sectorielles :

Les diverses politiques sectorielles concourent à la mise en œuvre du cadre macro économique de référence représenté par le DSRP II. La **Politique de Redéploiement Industriel**, dont le PN-PTFM est l'un des instruments de mise en œuvre, constitue l'interface à partir de laquelle sera organisée l'articulation des synergies avec les autres politiques sectorielles majeures en milieu rural, dans les secteurs de l'eau, de l'électrification rurale, de l'éducation ou encore de la santé.

Par le biais de sa composante relative au développement industriel endogène, la PRI va pouvoir, en s'appuyant sur une stratégie de massification des PTFM, impulser une dynamique de valorisation optimale des ressources nationales. L'envergure du PN-PTFM va ainsi favoriser la création de pôles locaux de développement axés sur la promotion d'activités de transformation des ressources locales sur la totalité du territoire national.

Le **Programme National de Développement Local (PNDL)**, qui participe à l'exécution du DSRP II, pose le cadre de référence de la politique nationale de décentralisation et d'établissement des plans de développement local. Bâtie sur les principes de multi-sectorialité et de subsidiarité, la stratégie d'intervention du PNDL repose sur deux piliers sur lesquels se positionne le PN-PTFM : d'une part, l'outil de la Plateforme Minimale d'Infrastructures de Base (PMIB) qui regroupe la mise à disposition, au plan local, de la totalité des SSB (**Eau, Education, Santé**) et, d'autre part, le développement local par la stimulation d'activités économiques.

L'**eau potable et l'assainissement** sont des priorités nationales et les objectifs à atteindre dans ce secteur sont ajustés sur ceux des OMD dans le DRSP II. Pour ce faire, l'Etat du Sénégal a mis en place un cadre unifié d'interventions qui propose à tous les acteurs un ensemble de règles communes en même temps qu'il

est un outil de coordination et de synergie : le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM-2015).

L'objectif affiché de ce cadre unifié est d'amener la capacité d'exécution et d'absorption du secteur à la hauteur des besoins évalués à l'horizon 2015. Le PEPAM contribue directement à la lutte contre la pauvreté par le soutien à des activités productives liées à l'accès à l'eau. Il tire parti d'une meilleure répartition des rôles et des responsabilités de la totalité des acteurs en matière d'hydraulique urbaine, d'hydraulique rurale ou d'assainissement :

- en matière de planification, avec les services centraux et déconcentrés de l'Etat, ainsi que les Communautés Rurales (CR) avec les Plans locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA),
- en matière de programmation locale, avec les CR chargées de veiller à la conformité des interventions par rapport au PLHA,
- en matière de conception et de mise en œuvre des ouvrages et infrastructures d'eau potable et d'assainissement par les services compétents de l'hydraulique.

Le cadre unifié du PEPAM en fait un partenaire privilégié du PN-PTFM, pour une complémentarité des interventions dont une première évaluation du potentiel de collaboration a été chiffrée à environ 3 400 unités.

En matière de politique énergétique, la nouvelle politique sectorielle en milieu rural est définie dans le Plan d'Action Sénégalais d'Electrification Rurale (PASER) dont la mise en œuvre par l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), se fait au travers de concessions attribuées à des opérateurs privés pour porter le taux de couverture de l'électrification rurale à 50% à l'horizon 2012.

Le PASER est mis en œuvre selon deux modes opératoires :

- Les Programmes Prioritaires d'Electrification Rurale (PPER) : Ils représentent la procédure descendante du PASER et sont mis en œuvre par des opérateurs privés concessionnaires (nationaux ou étrangers), qui sont sélectionnés par appels d'offres lancés par l'ASER. Ces concessionnaires privés ont également la responsabilité de mettre en place des Projets d'Electrification Multi sectoriels (PREMS), source de création de valeur ajoutée à partir de la disponibilité d'énergie électrique ;
- Les Projets d'Electrification Rurale d'Initiative Locale (ERIL) : ces projets constituent la procédure ascendante du PASER, hors de la programmation centrale des PPER. Ils sont de petite dimension, portés par des collectivités locales, des ONG ou des groupements d'usagers au sein de localités non encore électrifiées et qui, du fait de leurs caractéristiques sociales, économiques et/ou démographiques, ne seront pas alimentés à court – moyen terme par le concessionnaire.

Le PN-PTFM sera donc le partenaire de L'ASER<sup>3</sup> en matière de développement des implantations d'ERIL au sein desquels la PTFM serait le porteur de projet, mais également dans les PPER, en apportant aux concessionnaires son savoir faire et sa compétence spécifique en matière d'ingénierie sociale pour l'animation économique des PREMS.

### **1.1.3 : Situation des Plateformes Multifonctionnelles (PTFM)**

#### ***1.1.3.1 : La PTFM : un outil de réduction de la pauvreté en milieu rural***

La PTFM permet de réduire la pauvreté en milieu rural par le biais de la promotion de systèmes productifs locaux, particulièrement par l'implantation de petites unités de transformation des ressources locales et agro industrielle soutenue par un réseau d'unités artisanales locales.

La PTFM représente une solution originale pour la mise à disposition, au plan local, de services énergétiques pour des activités multifonctionnelles bien souvent répétitives et harassantes, surtout pour les femmes. La PTFM permet, en effet, de substituer de l'énergie mécanique à de l'énergie humaine pour des tâches liées au décorticage et à la mouture de céréales, au broyage de graines oléagineuses, à l'exhaure de

<sup>3</sup> Le détail de toutes les pistes de partenariat fera l'objet des travaux de commission technique mixte à mettre sur pied par l'ASER et le PN-PTFM pour préparer le protocole de collaboration entre les deux institutions, ainsi que le manuel de procédure qui définira les modalités de mise en œuvre opérationnelle du partenariat.

l'eau ou encore à la pré électrification des infrastructures communautaires de santé et d'éducation. En outre, la PTFM permet aux populations rurales féminines, qui sont les groupes de populations les plus défavorisées, de libérer du temps et de l'énergie pour d'autres activités et pour une amélioration de leur bien être.

L'équipement PTFM se présente comme un châssis sur lequel est placé un moteur diesel simple et robuste. Différents équipements ont été adaptés à la puissance du moteur et sont installés sur le châssis. L'ensemble du moteur, des équipements et de la maisonnette abritant le tout est appelé plate-forme multifonctionnelle et permet :

- par entraînement mécanique à l'aide de courroies, la génération d'énergie mécanique pour toutes les activités micro industrielles de transformation des produits agricoles primaires (broyage, décorticage etc.),
- par adjonction d'un alternateur, la génération d'énergie électrique pour répondre à des besoins tels que l'éclairage communautaire et/ou des micro réseaux d'éclairage individuel, le pompage d'eau, la charge de batteries ou de téléphones cellulaires etc.

Le concept de PTFM (Cf. Annexe 1) doit impérativement être appréhendé dans toute sa dimension. En ce sens qu'au-delà des seuls aspects techniques, la valeur ajoutée de cette approche réside véritablement dans son ingénierie sociale et dans son appui à l'organisation et au développement d'activités économiques et sociales en milieu rural. L'approche PTFM, qui a un impact réel au plan local, repose sur un accompagnement des bénéficiaires, des gestionnaires et des clients pour une appropriation de l'outil et des services qui en découlent, de façon à tirer parti, au mieux, des opportunités de gain. L'implantation de la PTFM favorise la création de richesses au niveau local et l'amélioration des conditions de vie des populations, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté.

#### ***1.1.3.2 : Acquis de la Phase pilote (2002 – 2005)***

La phase pilote a permis d'expérimenter l'approche plateforme multifonctionnelle (PTFM) au Sénégal. Trente quatre (34) PTFM ont été installées dans la région de Tambacounda et six (6) autres dans la région de Thiès, soit un total de quarante (40) PTFM.

Ce réseau de PTFM a permis aux populations de tirer parti de l'étendue du potentiel de multifonctionnalité de la PTFM, d'une part, par la mécanisation d'activités telles que la mouture, le broyage, le décorticage (céréales, arachide en pâte), d'autre part, par la fourniture de services énergétiques variés tels que le pompage mécanique de l'eau (alimentation humaine et/ou du bétail) ou encore le service de recharge de batteries. Les effets d'entraînement de l'accès aux services énergétiques décentralisés s'étendent au développement de l'artisanat local pour la fabrication et la fourniture d'équipements productifs.

La priorité donnée aux activités productives a empêché de développer une stratégie globale de fourniture de services énergétiques décentralisés et de l'articuler à la problématique de développement socio économique local. L'étranglement des marchés et l'absence de dynamisme commercial ont été des goulots d'étranglement pour l'écoulement de la production des PTFM et pour l'exploitation optimale des capacités productives installées. Ces contraintes devront impérativement être résolues pour le succès de la stratégie de changement d'échelle qui devra aller de pair avec un accès élargi aux marchés locaux et urbains.

D'autres insuffisances ont trait au suivi opérationnel et de proximité des PTFM, à l'évaluation périodique de leurs performances, à l'identification et à la mise en œuvre, au plan local ou zonal, d'activités génératrices de revenus ou à l'émergence de nouvelles micro entreprises industrielles et à l'insuffisance des structures de financement décentralisé ou aux difficultés d'accéder à leurs services.

#### ***1.1.3.4 : Phase de Transition (2006-2007)***

Pour consolider et étendre les acquis de la Phase pilote, le gouvernement a mis en place une phase de transition (2006-2007) avec un financement pour l'implantation de 40 nouvelles plateformes en 2006, dont les études de faisabilité ont été réalisées et les équipements acquis en vue de leur installation par les Cellules d'Appui Conseils (CAC) dans les zones Est, Centre, Nord et Centre Ouest. L'Etat a consenti un autre financement en 2007, qui a servi à la préparation du changement d'échelle et à la formulation subséquente du présent programme PN-PTFM sur la période 2008-2010.

Les résultats encourageants et les leçons tirées de la Phase pilote, couplés à la stratégie de correction systématique des insuffisances énoncées plus haut, ont amené le gouvernement du Sénégal à faire de la stratégie de déploiement à grande échelle des PTFM,<sup>7</sup> l'un des principaux instruments de réalisation à long terme de sa Politique de Redéploiement Industriel, notamment dans sa composante visant la promotion des « Pôles locaux de Développement ».

### **1.1.4 : Objectifs et cibles du Programme National PTFM**

#### ***1.1.4.1 : Objectif à long terme***

Le PN-PTFM vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables fournis par la PTFM pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Il s'intègre dans le DRSP II (2006-2010), notamment par une contribution significative à ses axes 1 et 2 relatifs, respectivement, à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à l'accélération de la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base.

#### ***1.1.4.2 : Objectifs opérationnels***

Le Programme poursuit les objectifs opérationnels ci après :

- accroissement et diversification des usages productifs générateurs de revenu pour les populations rurales dans les filières ciblées par la PRI, grâce à la fourniture de services énergétiques par la PTFM ;
- développement des usages sociaux grâce à la fourniture de services énergétiques en vue d'accélérer l'accès des populations rurales aux SSB ;
- renforcement des capacités de gestion au niveau de tous les bénéficiaires et des collectivités locales (ARD, Communautés Rurales, Villages, etc.), en vue d'assurer la pérennisation des interventions du programme.

---

<sup>7</sup> 500 unités sont prévues à l'horizon 2010

Les principes directeurs qui guident la poursuite des objectifs opérationnels qui fondent la stratégie du Programme, tournent autour du partenariat stratégique et institutionnel, de l'autonomie adossée au « faire-faire », de la transparence et de l'équité genre.

### **1.1.4.3 : Cibles**

Les bénéficiaires du programme sont les collectivités locales (ARD, Communautés Rurales, Villages, etc.), les groupements communautaires de base, avec un accent particulier sur les femmes et les groupements féminins, les opérateurs privés et les ONG.

## **1.2. Stratégie du programme, Activités et Résultats**

### **1.2.1 : Stratégie de mise en œuvre**

#### **1.2.1.1 : Développement des partenariats et de l'approche du « faire-faire ».**

##### **1.2.1.1.1 : Partenariat institutionnel et synergies intersectorielles**

L'envergure du Programme, marquée par la couverture spatiale de la totalité du territoire et le changement d'échelle quantitatif avec l'objectif d'installation de 500 PTFM à l'horizon 2010, prend appui sur une stratégie de mise en œuvre qui repose sur un cadre institutionnel cohérent et durable, ouvert à un développement des partenariats nécessaires à l'atteinte des objectifs.

La réalisation et l'optimisation des synergies intersectorielles potentielles seront assises sur la formalisation de la collaboration par la signature de Protocoles de partenariat entre le PN-PTFM et le PNDL d'une part, et les Programmes sectoriels majeurs que sont le PEPAM et le PASER d'autre part. Le partenariat portera sur des actions conjointes et complémentaires qui permettront d'exploiter et d'optimiser les synergies entre les composantes des programmes sectoriels.

Le partenariat avec le PNDL favorisera la jonction avec les programmes sectoriels éducation et santé, à savoir le PDEF II et le PDIS II. Il assurera l'installation de 347 PTFM adossées à la PMIB et soutenant le développement de systèmes productifs locaux. Au niveau des collectivités locales, à travers les processus locaux de planification et d'exécution sous l'égide des Conseils Ruraux (exemple du PLHA pour l'hydraulique rurale), les synergies permettront de mobiliser les services sectoriels déconcentrés pour des activités d'installation, d'entretien et de suivi opérationnel.

Le partenariat sera élargi au Système de Financement Décentralisé pour permettre de canaliser des ressources financières importantes vers le financement des AGR et des petites et moyennes entreprises appelées à connaître un développement réel et massif dans le cadre du PN-PTFM.

Par ailleurs, des partenariats ciblés, notamment, avec le Projet d'Appui aux Micro Entreprises Rurales (PAMER), le Projet de Développement des Entreprises Rurales (PDER) et le Projet de Promotion des Micro Entreprises Rurales phase II (PROMER II) sont également envisagés. Il en est de même avec les agences du système des nations unies (UNFPA, BIT, ONUDI, UNIFEM, ...) et des programmes sous leur supervision (Village du Millénaire, Projet d'insertion des sortants des écoles de formation professionnelle).

La PTFM devient ainsi un véritable outil de développement intégré et de lutte contre la pauvreté en milieu rural, relié à la nouvelle stratégie de développement local et aux stratégies sectorielles de développement de l'électrification et de l'hydraulique rurales.

##### **1.2.1.1.2 : Mise en œuvre d'une approche du « faire-faire »**

L'Unité de Coordination Nationale a développé de fortes capacités pendant la phase pilote, notamment à travers la mise en place de systèmes de gestion au niveau de la planification stratégique, la programmation des activités, la contractualisation de services dans le cadre du faire faire en tant que maître d'ouvrage,

l'ingénierie sociale et le suivi-évaluation. Elle dispose de ressources humaines qualifiées qui ont accumulé une expérience importante dans tous ces domaines.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PN-PTFM, le processus de préparation, d'animation et d'installation des PTFM, se fera suivant le principe du « faire-faire », à travers une contractualisation avec des acteurs locaux, appelés **Cellules d'Appui Conseils (CAC)** logées dans des ONG sélectionnées et installées en tant que partenaires d'exécution.

Les CAC, au nombre de six (06), interviendront comme relais dans chacune des six (6) zones géographiques retenues, pour l'exécution des activités de proximité. Leurs capacités de conseils seront renforcées par le Programme, de sorte que la qualité de l'appui qu'elles apporteront aux différents bénéficiaires permette à ces derniers de devenir autonomes et de porter la pérennisation des stratégies d'actions entreprises avec les collectivités locales et le secteur privé local.

L'efficacité et l'efficience de ce système de livraison des services et prestations du Programme aux différentes catégories de bénéficiaires, constituent une priorité pour la mise en œuvre de la démarche.

### ***1.2.1.2: Mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme***

La mobilisation des ressources apparaît comme une condition critique de réussite du Programme. Dans ce cadre, la PTFM dispose d'avantages du fait qu'elle se positionne comme solution fédératrice des dimensions de services énergétiques, de santé, d'éducation, de promotion du secteur privé local et de la femme au niveau des Communautés rurales

L'Etat du Sénégal, le PNUD (chef de file des partenaires au développement), les autres partenaires au développement (BAD, JBIC, Fonds Luxembourgeois...) et le secteur privé national et international ou tout autre donateur intéressé par les objectifs et stratégies du Programme, seront mis à contribution pour mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires à son succès.

Le PN PTF du Sénégal, tirant les leçons de la phase pilote, prévoit un partenariat fort avec les secteurs hydrauliques (PEPAM), de l'électrification rurale (ASER) et également avec les programmes scolaires (PDEF) et de santé (PDIS).

Ainsi, les financements complémentaires nécessaires pour donner une nouvelle envergure à la PTF (réseau exhaure d'eau et électrification) comprennent aussi bien le volet cofinancement des équipements d'accès aux services énergétiques des infrastructures de base (PMIB) que le PNDL ainsi que l'ASER, le PEPAM et d'autres partenaires pourraient aider à mobiliser.

### ***1.2.1.3 : Stratégie d'implantation spatiale du Programme***

L'Unité de Coordination Nationale du Programme, localisée à Kaolack, avec des moyens conséquents, bénéficiera d'un positionnement spatial stratégique lui permettant de rayonner efficacement sur les six (6) zones géographiques d'intervention qui couvrent la totalité du territoire national :

- zone **Sud Ouest** : région de Ziguinchor,
- zone **Sud Est** : région de Kolda,
- zone **Est** : région de Tambacounda,
- zone **Centre** : régions de Kaolack, de Diourbel et de Fatick,
- zone **Centre-Ouest** : régions de Thiès et de Louga,
- zone **Nord** : région de Saint-Louis et la région de Matam.

Cette couverture spatiale du Programme est en parfaite harmonie avec les axes d'intervention du PNUD, à savoir :

- axe Matam, Saint-Louis, Louga et Thiès (zone Nord et zone Centre Ouest),
- axe zone naturelle de la Casamance (zone Sud Ouest et zone Sud Est),
- région de Tambacounda (zone Est),
- axe Kaolack, Fatick et Diourbel (zone Centre).

#### **1.2.1.4 : Plan de communication apte à renforcer la mobilisation des acteurs et à donner une visibilité au Programme**

Un Plan de Communication et une stratégie de marketing seront élaborés pour renforcer les liens de partenariat, mobiliser les opérateurs et autres acteurs du Programme autour de ses objectifs et lui donner une plus grande visibilité. Il intégrera les actions d'animation et de participation aussi bien au niveau national (programmes sectoriels), qu'à l'échelon régional et local (Plans régionaux de Développement Intégré-PRDI et Plans Locaux de Développement-PLD).

Le Plan de Communication et la stratégie marketing viseront à établir et à renforcer une coopération active et fructueuse entre le PN-PTFM et les différents acteurs étatiques, les partenaires au développement, les opérateurs privés ou la société civile concernés par le DSRP II, la PRI, le PNDL, les autres politiques sectorielles auxquelles contribue le PN-PTFM. Ils serviront aussi de support à l'action de plaidoyer conduite par le Ministère chargé de l'Industrie, Agence de Coordination Gouvernementale, qui assure la tutelle technique du PN-PTFM.

#### **1.2.1.5 : Stratégie de Pérennisation des Résultats et Produits du Programme**

La stratégie de pérennisation est basée sur des éléments tels que :

- le développement du partenariat institutionnel et des synergies intersectorielles,
- le renforcement des capacités des bénéficiaires individuels ou collectifs ainsi que des prestataires de services conseils,
- le développement d'une ingénierie sociale éprouvée,
- la promotion de la mutualisation des services d'intérêt commun,
- l'engagement des collectivités locales.

Elle a pour socle son ancrage institutionnel au sein du Ministère chargé de l'industrie, qui l'intègre dans sa politique sectorielle (PRI), tout en assurant une ouverture sur d'autres secteurs clés tels que l'énergie, l'hydraulique rurale et l'artisanat.

### **1.2.2 : Activités et Résultats attendus**

#### **1.2.2.1 : Activités principales et indicateurs de produits**

Les activités principales du Programme sont centrées sur :

- l'adoption du dispositif institutionnel de gestion du Programme par la signature du Document de Programme par le Gouvernement du Sénégal et le PNUD. Cette signature sera suivie par l'instauration du cadre juridique qui consacre l'existence du Programme et permet le processus de mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre ;
- l'identification, la sélection et le renforcement des partenaires relais CAC pour le déploiement spatial du Programme dans les communautés rurales du territoire national, par le biais des 6 zones géographiques retenues ;
- la formalisation (négociation et signature de Protocoles de partenariat) et la mise sur pied de cadres de planification et de programmation entre les institutions sectorielles que sont le PEPAM, l'ASER, ou encore le PNDL et le PN-PTFM ;
- l'installation de 500 PTFM dans des Communautés rurales, sur la base de cadres de programmation en tirant parti des synergies intersectorielles avec les Programmes sectoriels de l'Hydraulique Rurale, de l'Électrification Rurale<sup>8</sup> et la Plateforme Minimale d'Infrastructures de Base (PMIB) ;

<sup>8</sup> Il est prévu l'installation de 150 PTFM avec une composante « eau potable » dans les Communautés rurales et de 3 PTFM test avec service « électricité » ;

- l'identification, la sélection et l'appui au développement d'opérateurs privés locaux dynamiques à travers un ensemble de services d'accompagnement à la création et à la gestion des AGR, de micro et petites entreprises dans les Communautés rurales, au sein et autour des 500 PTFM.

Les principaux indicateurs de produits sont relatifs à :

- l'implantation de 500 PTFM fonctionnelles,
- le développement de tissus locaux de micro et petites entreprises, particulièrement dans les filières agro alimentaires et artisanales,
- le renforcement de capacité des entrepreneurs,
- la disponibilité d'un cadre de pilotage stratégique, d'un dispositif décentralisé, autonome, efficace et transparent pour la gestion des opérations du Programme,
- la disponibilité d'une stratégie de mobilisation des ressources fonctionnelle,
- la disponibilité d'un Plan de communication mis en œuvre,
- la réalisation de gains de productivité et d'économies d'envergure par une gestion efficace et efficiente des PTFM installées.

#### ***1.2.2.2 : Résultats attendus***

Les interventions du Programme auront des effets favorables sur les conditions de vie des populations en milieu rural. Elles permettront d'atteindre les résultats ci après :

- un développement de l'entrepreneuriat local et des AGR grâce à la fourniture de services énergétiques par la PTFM et à son ingénierie sociale éprouvée,
- un accès accru et réel aux Services Sociaux de base en milieu rural grâce à la fourniture de services énergétiques par la PTFM,
- une rentabilité et une pérennité renforcées des PTFM,
- une capacité institutionnelle disposant d'arrangements de gestion appropriés est disponible pour piloter la mise à disposition de 500 PTFM fonctionnelles en milieu rural.

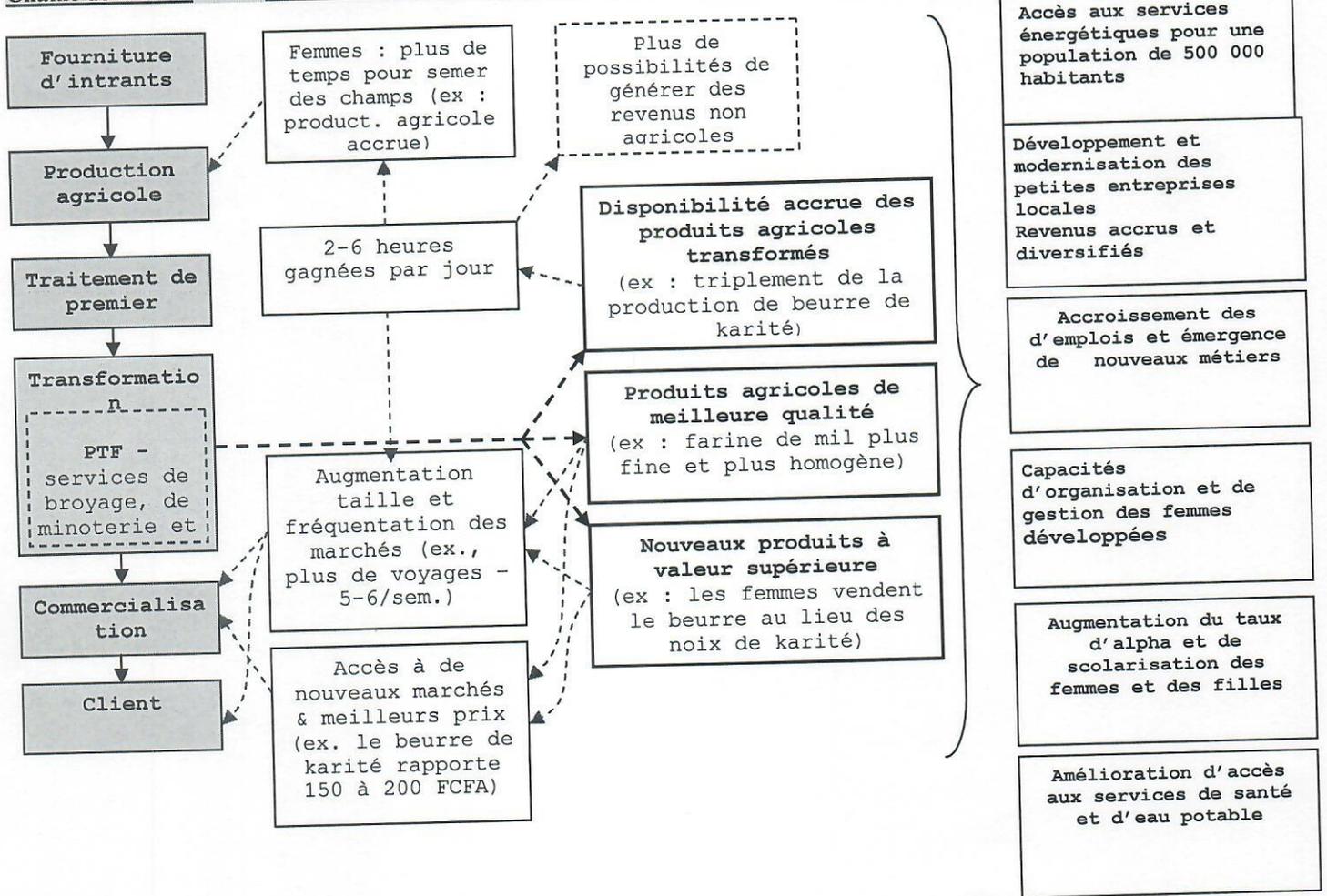
#### ***1.2.2.3. Valeur ajoutée et impact de développement***

Sur la base des acquis du projet pilote (cf. § 1.1.32), le programme national PTF permettra de générer de la valeur ajoutée et produira des impacts sur le développement économique et social au plan local (cf. tableau ci-dessous).

**Chaîne de valeurs**

**Valeur ajoutée issue des entreprises à la PTF**

**Impact sur le développement**



### 1.3. Arrangements de gestion

#### 1.3.1 : Modalités d'Exécution

Pour le PN-PTFM qui aura la charge de piloter l'installation de 500 unités à l'horizon 2010, le Gouvernement du Sénégal et le PNUD ont opté pour la modalité dite de l'**Exécution Nationale** (NEX). La responsabilité entière de l'exécution du projet est, dans ce cadre, assurée par le Gouvernement. Il est, en effet, maître d'ouvrage à travers le Ministère de l'Economie et des Finances (*Agence de Coordination Gouvernementale*) et maître d'œuvre par le biais de l'agence technique d'exécution (*Agence de Coopération Gouvernementale*), le Ministère en charge de l'Industrie qui est le garant de l'atteinte des résultats du Programme.

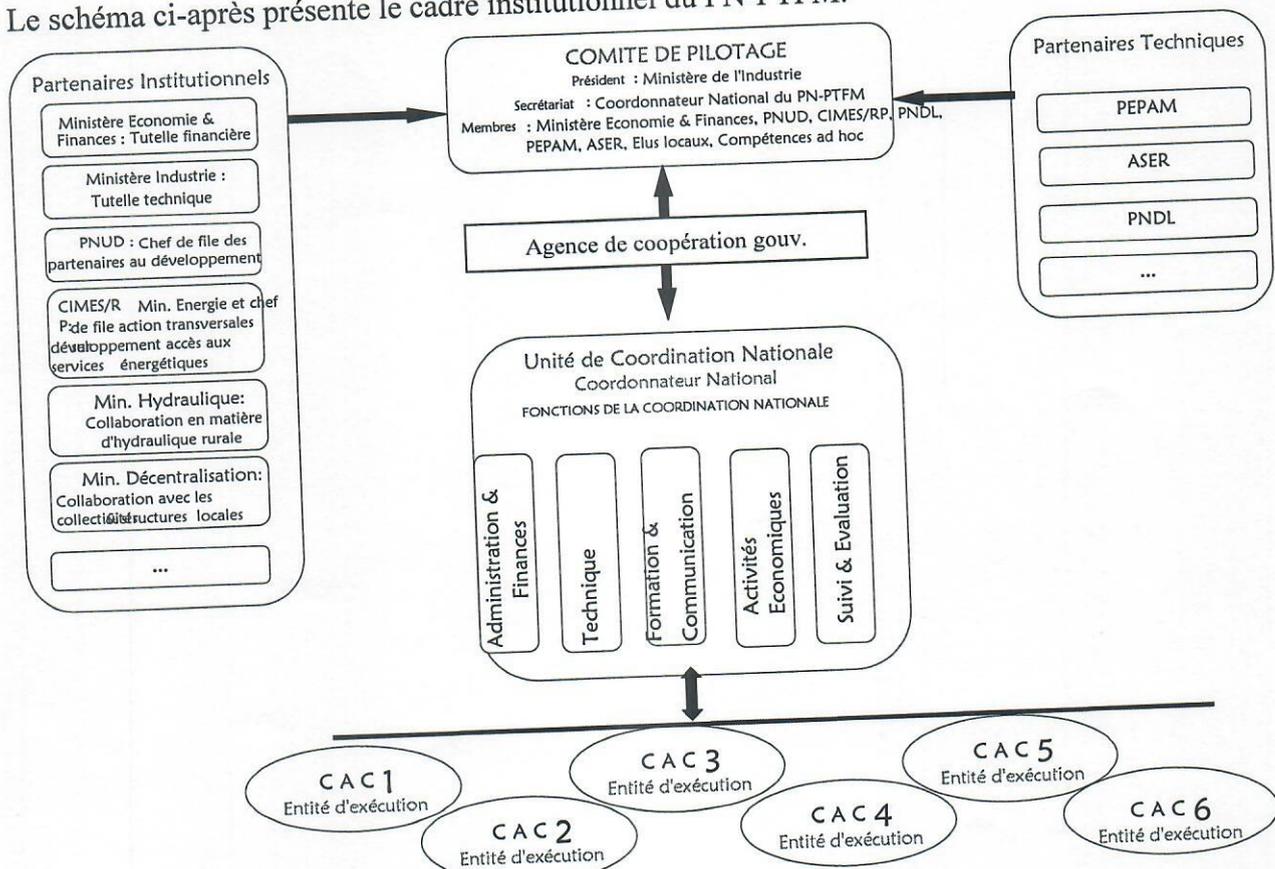
Dans le cas où des contributions additionnelles d'autres partenaires surviendraient, l'exécution de ces contributions pourra être confiée au PNUD sur la base de signatures de protocoles d'accord spécifiques. En tout état de cause, la modalité d'exécution des autres partenaires sera convenue d'accord parties entre le gouvernement du Sénégal et les dits partenaires au développement, conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide.

#### 1.3.2 : Cadre institutionnel et organes de gestion du programme

Le Gouvernement et le PNUD s'accordent pour mettre en place un cadre unifié d'implantations des PTFM qui définit, pour tous les acteurs, un ensemble d'outils et de règles communes, un cadre de synergies et un espace d'échanges d'expériences. Le but de ce cadre est de mettre en place une capacité efficiente d'exécution et d'absorption des ressources disponibles pour l'atteinte des résultats et de garantir le « Label PTFM ». Le cadre sera matérialisé par le Manuel de procédures.

Le Gouvernement et le PNUD conviennent d'engager une étude visant la mise en place d'une structure institutionnelle permanente. Cette structure devra permettre de porter le programme national PTF de manière autonome, efficace et assurer la durabilité des activités d'implantation et de suivi des PTF, au plan national.

Le schéma ci-après présente le cadre institutionnel du PN-PTFM.



L'Agence de Coordination est le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), encore appelé **Agence de Coordination Gouvernementale**. Elle est l'organe national habilité à approuver et coordonner l'exécution des divers programmes et projets gérés selon la modalité de l'Exécution Nationale.

Le Ministère des Mines et de l'Industrie (MMI), encore appelé **Agence de Coopération Gouvernementale**, est responsable de la mise en œuvre du projet dont il rend compte de la gestion financière au MEF, Agence de Coordination.

La gestion du projet se fera à travers les organes suivants :

#### **1.3.2.1 : Comité de Pilotage (CP)**

Le Président du Comité de Pilotage (CP) est responsable d'une direction nationale de l'Agence de coopération gouvernementale. Il est nommé par le Ministre chargé de l'Industrie. Le Comité de Pilotage, définit les orientations ; il est responsable du suivi de l'atteinte des résultats du Programme. Il se réunit au moins deux fois par an, au début et à la fin de chaque exercice. Le Comité de Pilotage valide le Plan de Travail annuel et le Budget y afférent et approuve le rapport d'activités et le rapport financier de l'année écoulée. Entre ces deux sessions, le Président qui assure le suivi stratégique du Programme, peut convoquer le CP pour examiner des questions importantes relatives au fonctionnement du Programme.

Outre son Président, le Comité de Pilotage comprend les représentants du Ministère de l'Economie et des Finances, du PNUD, du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales, du Ministère chargé de l'Hydraulique Rurale, du Comité Intersectoriel de mise en œuvre des synergies entre le secteur de l'Energie et les autres secteurs stratégiques de réduction de la pauvreté (CIMES/RP), de l'Association Nationale des Elus locaux, des bénéficiaires et des autres partenaires financiers. Le Coordonnateur National du Programme participe au CP et en assure le secrétariat.

Le Comité de Pilotage peut s'adjoindre toute autre entité ou personne-ressource dont l'expertise peut être utile à la bonne marche du Programme. Le Comité de Pilotage, à travers sa composition, joue le rôle de toutes autres instances, en particulier pour le cadre tripartite.

#### **1.3.2.2 : Unité de Coordination Nationale**

Une Unité de Coordination Nationale du Programme est mise en place. Elle est chargée de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des opérations du programme. Elle est dirigée par un Coordonnateur National qui est responsable et redevable de la gestion administrative et financière du Programme, y compris le suivi et l'évaluation des interventions, l'atteinte des résultats et l'utilisation efficace des ressources du Programme.

Le Coordonnateur du Programme est recruté de façon concurrentielle et transparente par un comité ad hoc coordonné par l'Agence de coopération gouvernementale. Ce comité comprend un représentant du Ministère chargé de l'Industrie, un représentant du ministère en charge de l'Economie et des Finances, un représentant du PNUD et toute autre structure engagée dans le développement des PTF. Il est recruté sur la base d'un engagement de résultats liés à sa rémunération et conditionnant le renouvellement de son contrat de prestation de services. Le contrat du Coordonnateur National est signé par le Ministre chargé de l'industrie.

Le Coordonnateur a qualité d'employeur au sens du Code du Travail du Sénégal et participe de ce fait au recrutement des autres personnels de la Coordination Nationale au sein du Comité ad hoc. Les autres personnels recrutés signent un contrat de travail avec le Coordonnateur et sont soumis aux dispositions du Code du travail.

Le Coordonnateur National peut recourir, à chaque fois que de besoin, aux services d'experts conseils pour actualiser les orientations à imprimer au programme ;

En vue de répondre à la nécessité de conformer le nouveau dispositif de pilotage opérationnel aux exigences de la montée en puissance du Programme PTF, l'équipe de l'UCN sera ainsi composée (Cf. Annexe 3) :

Fonctions	Postes	Effectifs	Profil requis
Coordination générale / Planification / Partenariat / maîtrise d'oeuvre déléguée / Communication Plaidoyer	Coordonnateur national	1	Socio-économiste/Ingénieur spécialistes en gestion de projets
Support technique et technologique	Expert technique et techno	1	Ingénieur spécialiste en technologie
Appui au développement des activités économiques	Expert en appui aux activités économiques locales	1	Economiste, socio-économiste, spécialiste en AGR, MER, IMF
Gestion financière et comptable,	Responsable Administratif et Financier +	1	Financier Comptable
	Assistant Administratif et comptable	1	Comptable gestionnaire
Renforcement de capacités/ formation	Expert renforcement des capacités	1	Spécialiste en ingénierie de la formation
Système d'information, suivi évaluation	Expert en suivi évaluation et analyse	1	Economiste ou Socio économiste, Ingénieur statisticien
Appui en animation / communication	Expert en Animation et Communication	1	Animateur / Communicateur social
Appui administration de direction	Assistante direction	1	Technicienne en administration
<b>Total effectif</b>		<b>9</b>	

Le Coordonnateur National se donne les mécanismes de coordination et de mise en œuvre pour piloter l'ensemble du Programme, notamment par la création de Comités techniques. A cet égard, il négocie les instruments de partenariat institutionnel pour l'exécution du Programme et les signe après approbation du Comité de Pilotage.

Pour la mise en œuvre des Plans de Travail, les appels de fonds sont faits au début de chaque trimestre et directement adressés par le Coordonnateur National à la DDI/MEF. La première demande est accompagnée du Plan de Travail annuel, du Plan de travail du trimestre et de la lettre de demande adressée à la DDI/MEF. Les autres demandes sont composées du plan de travail trimestriel, du rapport d'activités et du rapport financier du trimestre écoulé, des pièces justificatives des dépenses encourues et de la lettre de demande adressée à la DDI/MEF.

### 1.3.3: Audits :

Un audit financier annuel sera commandé et réalisé sous l'égide de la Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre des projets/programmes (CAP) du Ministère de l'Economie et des Finances.

La CAP appuie la mise en œuvre du programme. Elle procède à la vérification des dépenses encourues par le programme, à l'exploitation du plan de travail annuel, du budget, des rapports financiers, des rapports d'activités, des demandes de fonds et à l'instruction de celles-ci à l'adresse du PNUD.

## 1.4. Suivi et Evaluation

### 1.4.1 : Suivi du Programme par le Comité de Pilotage

Le suivi/évaluation du Programme est de la responsabilité du Comité de Pilotage comprenant toutes les parties prenantes techniques et financières, publiques comme privées, qui doivent recevoir le rapport annuel d'activités du programme reflétant les progrès de son exécution technique et financière. Le Comité de Pilotage apprécie la direction et l'état d'avancement des opérations de terrain du Programme à l'occasion de ses réunions, pour identifier les difficultés de mise en œuvre et ajuster les plans d'actions.

Le suivi-évaluation du Programme sera basé sur les indicateurs de résultats mentionnés dans les plans de travail annuels du Programme. Le Comité de Pilotage peut effectuer des visites de terrain et s'assurer un suivi régulier des activités aux différentes étapes de sa mise en œuvre.

Des missions de terrain seront régulièrement organisées pour documenter la mise en œuvre des activités de terrain et faire le point des progrès réalisés en direction des produits et résultats prévus, identifier les difficultés rencontrées et solutions envisagées, tirer les leçons ou bonnes pratiques. Il s'agira de missions réalisées par l'Agence de Coordination Gouvernementale ou l'Agence d'Exécution Gouvernementale ou le PNUD, ou encore de missions conjointes, chaque fois, selon les spécifications du Manuel de Procédures.

### 1.4.2 : Suivi opérationnel des PTFM

Au niveau local, les CAC et autres opérateurs sous traitants sont responsables du suivi/évaluation, en relation avec les groupements communautaires bénéficiaires et les autorités locales, sur la base d'indicateurs permettant aux populations et aux décideurs locaux d'apprécier les gains, difficultés et leçons du Programme. Les données sur les résultats et performances du Programme seront collectés, rassemblés et traités par l'Entité de Coordination Nationale, avec l'appui des CAC. Ces résultats et données seront mentionnés dans les rapports et communiqués aux acteurs locaux pour leur permettre d'apprécier l'efficacité et l'impact des opérations sur les conditions de vie et le bien être des populations. Le S/E opérationnel de proximité est mis en œuvre sur le terrain et se termine, pour chaque PTFM, par une revue qui intervient après deux ans de fonctionnement.

Le S/E est déroulé sur quatre modules, à savoir : un suivi à visée pédagogique, un suivi dégressif rythmé par des étapes avec des périodicités croissantes, un recueil de données quantitatives et qualitatives et une revue d'autonomisation des gestionnaires de la PTFM.

Dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation, la phase pilote a permis de mettre sur pied un Observatoire sous forme d'Outil Informatique de Suivi-Evaluation (OISE). L'Outil est bâti sur l'identification des besoins de données et d'informations socio économiques et statistiques des différents acteurs du programme et la définition d'indicateurs à renseigner périodiquement pour satisfaire les besoins supra. Il permet la collecte, la remontée, l'analyse, la production, la comparaison et la diffusion d'informations à tous les niveaux d'intervention (villages, communautés rurales, zones, régions et pays).

Le PN-PTFM capitalisera et renforcera les acquis importants du suivi opérationnel (logique d'intervention, conditions de réussite, définition d'indicateurs, etc.) par l'OISE, avec ses bases de données quantitatives et son interface cartographique. Il permettra de collecter des données, informations et statistiques périodiques sur :

- le suivi de gestion des PTFM (recettes, dépenses, etc.),
- le suivi technique (nombre d'heures de fonctionnement et d'arrêt machine, etc.),
- le suivi économique (nombre d'AGR, etc.),
- le suivi des services PTFM (multifonctionnalité, etc.),
- le suivi des plans d'actions CAC,
- le suivi de la formation (nombre d'acteurs formés),
- le suivi des travaux des artisans.

### 1.4.3 : Evaluations

#### 1.4.3.1 : Evaluation à Mi-Parcours :

Une Evaluation Indépendante à mi-Parcours sera entreprise à la fin de la première année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-Parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du programme et identifiera au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur l'efficacité, l'efficience et sur les délais tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions et présentera les leçons d'expérience initiale du programme en termes de formulation, de mise en œuvre et de gestion. Les trouvailles de cette revue seront incorporées comme recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre du programme. L'organisation, les termes et la période de l'Evaluation à Mi-Parcours seront décidés après consultation avec les parties prenantes au document de programme. Cette évaluation sera conduite par le Ministère de l'Economie et des Finances qui soumettra un projet de termes de références à la validation du comité de suivi institué à cet effet.

#### 1.4.3.2 : Evaluation Finale :

Une Evaluation Finale aura lieu à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase du Programme (2010) et se concentrera sur les mêmes questions que l'Evaluation à Mi-Parcours. Elle s'intéressera aussi à la durabilité des impacts et des résultats comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global. L'Evaluation Finale devra également fournir des recommandations sur les activités de suivi. Cette évaluation sera coordonnée par le Ministère de l'Economie et des Finances qui soumettra un projet de termes de références à la validation du comité de suivi institué à cet effet.

### 1.5 : Apports

#### 1.5.1 : Apports du PNUD

- Apports financiers

La contribution du PNUD au financement du programme se rapporte notamment aux rubriques ci-dessous :

- Financement du matériel de transport,
- Financement du matériel informatique,,
- Financement du Coordinateur national, du responsable administratif et financier des experts de l'équipe UCN, hors personnel de soutien,
- contribution au fonctionnement de l'Unité de Coordination Nationale,

- Appui stratégique et technique

- évaluations (mi-parcours et finale) et audits,
- sélection et formation des partenaires d'exécution (CAC) et autres acteurs.

A travers le Programme régional Energie et Pauvreté (PREP), le PNUD renforcera son appui technique et stratégique au programme à l'échelon national et assurera son intégration dans l'espace régional. A ce titre, le PREP veillera en particulier à l'assurance qualité des activités menées par le programme. Il mettra à sa disposition une expertise technique, un manuel de procédures de gestion, des logiciels de gestion compatible avec Atlas (PNUD) et conduira des actions de renforcement de capacités, formation genre et évaluation d'impacts. Il favorisera dans l'espace régional : (i) des échanges d'expériences autour de la planification concertée, de la capitalisation, de la diffusion des leçons apprises, (ii) le partage d'outils, de méthodologies d'intervention, de suivi évaluation ( base de données) et d'approches innovantes (étude de faisabilité sur le bio carburant).

## **1.5.2 : Apports de l'Etat du Sénégal**

Le gouvernement apportera :

- une contribution au financement en toutes taxes, des biens, équipements pour 60 PTFM (moteurs, alternateurs, modules), de la logistique (réhabilitation/construction et aménagement locaux, mobilier de bureau de l'Unité de Coordination Nationale) par des ressources inscrites au Programme Triennal d'investissement public (PTIP) et au Budget Consolidé d'Investissement (BCI),
- une contribution au financement des activités de sensibilisation et de plaidoyer, des missions de suivi, de formation des acteurs (attachées aux 60 PTFM), du fonctionnement de l'Unité de Coordination,
- une exonération des biens, équipements, matériels et services acquis pour le Programme sur des ressources extérieures ;
- le personnel de soutien (assistante, gardien, chauffeurs) et la représentation au sein des organes de gestion du Programme.

## **1.5.3 : Apport des Bénéficiaires :**

Les bénéficiaires contribueront au financement du Programme par la construction des abris des PTFM et des espaces économiques, leur quote-part dans les réseaux d'eaux (5% du coût) et d'électricité (20% du coût).

## **1.5.4 : Apports des Autres Partenaires**

### ***1.5.4.1 : Apports PNDL, PEPAM, ASER et Autres Programmes Pays***

Leurs apports seront déterminés par les Protocoles de partenariat les liant au PN-PTFM.

### ***1.5.4.2 : Apports des Autres Partenaires au développement :***

Les apports des autres partenaires se feront selon un Accord entre les parties qui pourraient en confier la coordination au PNUD.

## **1.6. Risques et viabilité à court et moyen termes**

### **1.6.1. Risques**

Les Risques liés à la mise en œuvre du programme sont indiqués dans le tableau ci-dessus ainsi que les mesures de mitigation.

<i>NO</i>	<i>Description du Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité Faible (F), Moyenne (M), Elevé (E)</i>	<i>Degré d'Impact (faible (F), Moyen (M), Elevé (E))</i>	<i>Mitigation</i>
1	Insuffisance de capacités des partenaires d'exécution et des acteurs d'échelle pour soutenir la cadence du changement d'échelle  Difficultés à mobiliser les financements complémentaires et le cofinancement des réseaux (eau et électricité)	Retards et dysfonctionnement dans le planning de mise en place des PTFM  Retard dans la mise en place des réseaux	M  M	E  E	Développer et renforcer les capacités des acteurs  Mettre en œuvre une stratégie efficace de mobilisation de ressources et formaliser les conventions de partenariat de mise en place des réseaux eau et électricité.
2	Insuffisance et/ou indisponibilité des ressources financières provenant des bailleurs (Etat, PNUD, autres) à bonne date	Retard dans l'exécution du Plan de travail	M	E	Respecter le calendrier de mobilisation des ressources définies par la Coordination du Programme
3	Hausse excessive du prix du gasoil	Rentabilité des PTFM compromise	M	E	Chercher une solution alternative
04	Mobilité du personnel cadre	Dysfonctionnements et perturbation dans la coordination du Programme	M	M	Garder et motiver l'équipe actuelle qui a fait ses preuves
05	Perturbations dans la mise en œuvre des ressources de partenariat	Ralentissement des opérations du programme	F	E	Coordination et suivi renforcés des partenariats pour anticiper les facteurs de perturbation
06	Engagement et implication insuffisants des collectivités locales	Indifférence des autorités locales aux activités du programme, Difficultés dans l'atteinte des résultats	M	M	Développer le partenariat formel avec les collectivités locales
07	Instabilité et/ou insécurité dans certaines zones (Sud Ouest et Sud Est)	Retard dans l'exécution du Plan de travail	M	M	Créer les conditions de sécurité

### 1.6.2. Viabilité à court et moyen termes

Le souci de viabilité à court et long termes est présent à tous les niveaux : financier, économique, social, technique, environnemental et institutionnel.

Ainsi, la fin du programme n'a pas et ne doit pas avoir d'incidence sur les facteurs de viabilité économique des PTFM. Il existe, toutefois, trois risques objectifs, dont un de nature climatique :

- i) le premier risque est de voir les bénéfices utilisés à d'autres fins que celles prévues dans le contrat de gestion de la PTFM. Ce risque est discuté lors du S&E avec l'ensemble de la communauté,
- ii) le deuxième risque est représenté par la montée incontrôlée du prix du combustible (gas oil). Ce risque est déjà pris en compte dans les activités de recherche d'un combustible alternatif au gas oil. L'huile végétale (de *pourghère* ou de *neem*) produite artisanalement, est appelée à assurer, de manière pérenne, un approvisionnement des PTFM en combustible à un coût abordable et stable,
- iii) le troisième risque, de nature climatique (sécheresse), est certainement celui sur lequel le programme n'a pas d'emprise réelle, sinon l'appui à l'identification, à l'apprentissage et à la recherche de nouvelles sources de revenus non agricoles.

### 1.7 Contexte juridique

Le présent document de programme constitue l'instrument auquel il est fait référence à l'article premier de l'Accord Type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD, signé le 4 juillet 1987 par les parties en cause. Son exécution est soumise au cadre du NEX (PNUD) et aux dispositions pertinentes du dispositif réglementaire du Sénégal.

Le Gouvernement s'engage à exonérer, de tous droits et taxes de douanes, les biens (équipements, matériels et matières) et services à acquérir pour le présent Programme. Les modifications suivantes ne pourront être apportées au document de programme qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du document de programme, y compris l'élaboration du plan de travail annuel détaillé et le calendrier de mise en œuvre ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, produits et activités, mais qui tiennent à l'évaluation de la contribution des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus au programme, l'accroissement des coûts des services d'experts ou d'autres dû à l'inflation et la prise en charge éventuelle du remboursement des dépenses de l'Agence d'exécution.

## Section II : Cadre des résultats et des ressources-Cadre logique

### 2.1 : Cadre des résultats et des ressources

**EFFET ESCOMPTE :**  
Amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés et durables fournis par les PTFM (Mécanismes d'impulsion du développement local avec accent sur électricité)

**INDICATEUR D'EFFET :**  
Programme national de PTFM pour la lutte contre la pauvreté est formulé et sert de cadre de mobilisation des ressources en vue de sa mise en œuvre

**CADRE STRATÉGIQUE DE REFERENCE DU PROGRAMME**  
Stratégies de lutte contre la pauvreté du DSRP II et tout particulièrement les axes 1.4, 2 des stratégies de lutte contre la pauvreté du DSRP II, 2006 - 2010  
Axe 1 : Accélération de la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base

**STRATÉGIE DE PARTENARIAT**  
Développement d'un partenariat stratégique avec le PNLD pour impulser le développement local par l'intégration de la PTFM dans la PMIB  
Systématisation de l'adjonction d'une composante Hydraulique rurale et/ou Electrification rurale via un partenariat avec PEPAM et ASER

**TITRE**  
Programme national PTFM pour la lutte contre la pauvreté en milieu rural sur la période 2008 - 2010

Indicateurs/Produits attendus	Indicateurs de produit		Activités principales				A rechercher		
	Etat	Pnud	Pnud	Etat	Montant	Description		Code	
1 Une capacité institutionnelle disposant d'arrangements de gestion appropriés est disponible pour piloter la mise à disposition de 500 PTFM fonctionnelles en milieu rural	1.1 : Un cadre de pilotage stratégique est disponible et mis en œuvre								
	1.1.1 : Adoption et signature par le Gouvernement (MEP) et le PNLD, Chef de file des Partenaires au développement, du Cadre de Coopération relatif au Programme National PTFM								
	1.1.2 : Adoption et signature de l'arrêté sur le Comité de Pilotage par le Ministre chargé de l'Industrie								
	1.1.3 : Mise en place des ressources du Comité de Projet (nomination du président du Comité et du Comité de Suivi)	19 462	-	-	-	19 462	Travel / DSA	71 600	19 462
	1.2.1 : Une Comité d'Exécution (Cellule Nationale de Coordination) fonctionnelle est mise en place avec siège à Kono	2 378 034	1 064 401	1 313 633	-	2 378 034	Equipments & Furnitures	72 200	-
	1.2.2 : Six (06) Partenaires d'exécution (Cellules d'Appui Consoils, CAC) sont sélectionnées et fonctionnelles dans les six (06) zones d'implémentation des PTFM	1 126 926	203 182	923 744	-	1 126 926	Contractual services	72 100	-
	1.2.3 : Les instruments de gestion des opérations sont élaborés et utilisés (Manuel de procédures, gestion des ressources humaines, etc), un système de veille permanente de leur correcte usage mis en place	224 019	-	17 299	-	224 019	Contractual services	72 100	206 720
	1.2.4 : renforcement des capacités des ressources humaines au niveau du Comité de Projet, du Comité des Résultats, de l'Unité Nationale de Coordination et des Cellules d'Appui Consoils	282 909	99 949	178 395	-	282 909	Contractual services	72 100	4 564
	1.3 : Un plan de communication est élaboré et mis en œuvre	54 060	36 761	17 299	-	54 060	Contractual services	72 100	4 876
	1.3.1 : Mission d'experts pour la formulation d'un plan de communication	71 600	1 095	-	-	71 600	Travel / DSA	72 100	-
1.3.2 : Activités de plaidoyer et de communication	10 812	-	10 812	-	10 812	Contractual services	72 100	-	
1.4 : Une stratégie de mobilisation des ressources est disponible et fonctionnelle	43 248	-	43 248	-	43 248	Travel / DSA	71 600	-	
1.4.1 : Un manuel de recherche de financement et de mobilisation des ressources est élaboré et finalisé									
1.4.2 : Supervision et conduite d'activités de mobilisation des ressources									
2.1 : Au moins 150 PTFM avec un service d'eau potable sont installés en milieu rural dans le cadre d'un Partenariat avec le PEPAM	8 589 749	-	-	-	8 589 749	Equipments & Furnitures	72 200	8 103 210	
2.2 : Au moins 3 PTFM avec service "électricité" sont testés dans le cadre d'un partenariat avec l'ASER	302 658	-	-	-	302 658	Equipments & Furnitures	72 200	264 364	
2.3 : Au moins 347 PTFM sont installés et fonctionnelles en tant qu'éléments de la PMIB dans le cadre d'un partenariat avec le PNLD	7 676 755	1 205 696	-	-	7 676 755	Equipments & Furnitures	72 200	5 995 381	
3.1 : Au moins 500 PTFM, disposent en moyenne de 4 à 5 équipements qui permettent un développement des AGR dans les Communautés rurales	54 060	-	-	-	54 060	Contractual services	72 100	54 060	
3.1.1 : Identification et caractérisation de l'ensemble des équipements productifs installables sur une PTFM	10 812	-	-	-	10 812	Contractual services	72 100	10 812	
3.1.2 : Procédures de choix de 4 à 5 équipements productifs à installer sur une PTFM									
3.1.3 : ACTIVITÉS de soutien au développement des AGR									
3.2 : Des micro entreprises se créent au sein et entre des Communautés Rurales de fait de l'appétit et du développement d'un marché induit par les revenus générés par la multifonctionnalité effective des PTFM	52 295	-	-	-	52 295	Contractual services	72 100	52 295	
3.2.1 : Identification des créateurs d'activités porteuses pour la création de micro et petites entreprises	21 624	-	-	-	21 624	Contractual services	72 100	21 624	
3.2.2 : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie marketing pour le développement du marché	185 966	-	-	-	185 966	Contractual services	72 100	106 120	
3.2.3 : Amélioration de l'environnement des affaires en milieu rural (services conseils de proximité, accès aux marchés, politiques d'accompagnement des collectivités locales, accès au SFD, etc)	211 023	-	77 846	-	211 023	Contractual services	72 100	167 775	
3.2.4 : Appui à l'aménagement de 10 espaces artisanaux	541 788	-	-	-	541 788	Equipments & Furnitures	72 200	468 610	
3.2.5 : Appui à l'installation de 20 périmètres maraichers et de 5 unités de transformation secondaire	1 217 370	56 590	23 635	-	1 217 370	Contractual services	72 100	1 137 145	
4.1.1 : Renforcement des capacités et professionnalisation des opérateurs et promotion de démarches de maîtrise des coûts et d'optimisation de la qualité	108 120	-	-	-	108 120	Equipments & Furnitures	72 200	108 120	
4.1.2 : Mise en place de structures de mutualisation des fonctions	27 030	-	-	-	27 030	Contractual services	72 100	27 030	
4.1.3 : Facilitation de l'accès à la protection sociale des travailleurs des PTFM et des petites et micro entreprises (priorité à l'accès à la protection maladie) en partenariat avec le Projet STEP/BLT	108 120	-	108 120	-	108 120	Contractual services	72 100	-	
4.1.4 : Evaluation et études d'impact	5 406	-	-	-	5 406	Travel / DSA	71 600	5 406	
4.1.5 : Instauration d'une Communauté de pratiques pour échanges d'expériences utiles sur les modèles techniques, juridiques, organisationnels et financiers	58 395	-	-	-	58 395	Contractual services	72 100	58 395	
4.1.6 : Actualisation des orientations du programme	54 060	-	-	-	54 060	Contractual services	72 100	54 060	
4.1.7 : Activités de R&D (substitution combustible diesel, diversification sources de production d'énergie: solaire, éolienne, ...)	23 372 461	2 667 674	2 636 186	-	23 372 461	Contractual services	72 100	16 952 237	
<b>TOTAL</b>									

## 2.2 Cadre logique

Le Cadre logique du Programme sera élaboré avec le soutien de la CAP, dès la mise en place de l'équipe de l'Unité de Coordination Nationale.

### Section III : Budgets

Le budget total, établi pour la période 2008-2010 et couvrant l'ensemble des activités devant conduire à l'installation des 500 PTFM du programme, est repris ci-après.

Le budget du programme est de 23, 372,661 US\$, couvert comme suit :

◆ PNUD (TRAC) :	1,000,000 \$ US
◆ PNUD (Cost sharing & Fondation BILL GATE) :	4,500,000 US\$
◆ Gouvernement :	
◆ (Cash) :	2,664,075 US\$
◆ (Nature) :	1,138,718 US \$
◆ Bénéficiaires :	
◆ A rechercher :	3,205,994 US \$
-----	
◆ Co financement réseaux à mobiliser :	10,863,866 US \$

**3.1 Total budget par composante et source de financement**  
**Total budget par composante et source de financement**

PNUD Composantes/Atlas/Activités	Partie Responsab e	Source de financement	Montant (\$us) Année 1	Montant (\$us) Année 2	Montant (\$us) Année 3	Total (\$us)
<b>COMPOSANTE 1:</b> Un cadre de pilotage stratégique du Programme Plates-formes doté d'un dispositif décentralisé et autonome pour la conduite des opérations est disponible	Ministère des Mines et de l'Industrie	PNUD	711 034	432 047	432 047	1 575 128
		PNDL	0	0	0	0
		ETAT	772 873	314 210	313 115	1 400 198
		BENEFICIAIRES	0	0	0	0
		A RECHERCHER	343 946	465 193	413 587	1 222 726
<b>Sous-total Composante 1:</b>			<b>1 827 853</b>	<b>1 211 449</b>	<b>1 158 749</b>	<b>4 198 051</b>
<b>COMPOSANTE 2:</b> Au moins 500 PTFM sont installées et fonctionnelles dont: - Au moins 347 en tant que passerelle vers PDEF II et PDIS II; - au moins 150 avec un service d'eau potable ; - au moins 3 avec un réseau d'électricité.	Ministère des Mines et de l'Industrie	PNUD	977 744	1 341 891	1 215 701	3 535 336
		PNDL	0	0	0	0
		ETAT	0	628 419	578 868	1 207 287
		BENEFICIAIRES	173 208	487 404	381 879	1 042 491
		A RECHERCHER	2 049 526	5 410 618	3 403 723	10 863 867
<b>Sous-total Composante 2:</b>			<b>3 200 478</b>	<b>7 868 332</b>	<b>5 580 170</b>	<b>16 648 981</b>
<b>COMPOSANTE 3:</b> Des Activités Génératrices de Revenus sont créées et/ou renforcées à partir de l'énergie fournie par les plates-formes et grâce à l'ingénierie sociale des acteurs de la PTFM	Ministère des Mines et de l'Industrie	PNUD	0	6 871	27 727	34 598
		PNDL	0	0	0	0
		ETAT	0	0	0	0
		BENEFICIAIRES	4 325	44 329	47 573	96 227
		A RECHERCHER	36 955	369 749	563 550	970 254
<b>Sous-total Composante 3:</b>			<b>41 280</b>	<b>420 949</b>	<b>638 850</b>	<b>1 101 079</b>
<b>COMPOSANTE 4:</b> Le projet fait l'objet d'un suivi régulier, son impact calculé et ses conditions de pérennisation réunies	Ministère des Mines et de l'Industrie	PNUD	72 816	101 361	180 768	354 945
		PNDL	0	0	0	0
		ETAT	0	28 295	28 295	56 590
		BENEFICIAIRES	0	0	0	0
		A RECHERCHER	100 353	387 700	524 961	1 013 014
<b>Sous-total Composante 4:</b>			<b>173 169</b>	<b>517 356</b>	<b>734 023</b>	<b>1 424 549</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>5 242 780</b>	<b>10 018 086</b>	<b>8 111 792</b>	<b>23 372 659</b>

### 3.2 Budget total : Contribution du PNUD

### BUDGET TOTAL

**Award id:** **Award Title:** **Project Id:**  
**Titre du projet:** Programme National Plates-formes Multifonctionnelles pour la Lutte contre la Pauvreté  
**Modalités d'exécution:** Exécution Nationale  
**Agence de Coopération Gouvernementale:** Ministère des Mines et de l'Industrie

PNUD Composantes / Ailas/Activités	Partie Responsable	Fonds	Source de financement	Code budgétaire	DESCRIPTION DU BUDGET	Montant (\$us) Année 1	Montant (\$us) Année 2	Montant (\$us) Année 3	Total (\$us)	Notes budgétaires
<b>COMPOSANTE 1:</b> Un cadre de pilotage stratégique du Programme Plates-formes doté d'un dispositif décentralisé et autonome pour la conduite des opérations est disponible	Ministère des Mines et de l'Industrie		PNUD	72200	Equipment & furnitures	118 052	0	0	118 052	1
			PNUD	72400	Communication and audiovisual eqpmf	0	0	0	0	2
			PNUD	73100	Rental & Maintenances Premises	0	0	0	0	3
			PNUD	61200	Salaries coast GS Staff	224 889	224 889	224 889	674 668	4
			PNUD	63400	Learning coast	23 635	0	0	23 635	5
			PNUD	72100	Contractual services - Companies	265 542	201 535	201 535	668 613	6
			PNUD	72500	Supplies	16 434	5 622	5 622	27 679	7
			PNUD	71600	Travel DSA	62 481	0	0	62 481	8
			PNUD	74500	Miscellaneous expenses	0	0	0	0	9
							<b>711 034</b>	<b>432 047</b>	<b>432 047</b>	<b>1 575 128</b>
<b>Sous-total Composante 1:</b>										
<b>COMPOSANTE 2:</b> Au moins 500 PTFM sont installées et fonctionnelles dont: - au moins 347 en tant que passerelle vers PDEF II et PDIS II; - au moins 150 avec un service d'eau potable; - au moins 3 avec réseau d'électricité	Ministère des Mines et de l'Industrie		PNUD	72200	Equipment & furnitures	556 518	893 680	899 156	2 349 355	5
			PNUD	63400	Learning coast	80 215	129 777	130 286	340 279	6
			PNUD	72100	Contractual services - Companies	260 461	191 392	48 273	500 127	7
			PNUD	71600	Travel DSA	80 549	127 041	137 985	345 575	8
						<b>977 744</b>	<b>1 341 891</b>	<b>1 215 701</b>	<b>3 535 336</b>	
<b>Sous-total Composante 2:</b>										
<b>COMPOSANTE 3:</b> Des Activités Génératrices de Revenus sont créées et/ou renforcées à partir de l'énergie fournie par les plates-formes et grâce à l'ingénierie sociale des acteurs de la PTFM	Ministère des Mines et de l'Industrie		PNUD	72200	Equipment & furnitures	0	0	0	0	9
			PNUD	71400	Contractual services - Individual	0	29 144	50 000	79 144	10
			PNUD	71600	Travel DSA	0	0	0	0	11
			PNUD	63400	Learning coast	0	0	0	0	12
					<b>0</b>	<b>29 144</b>	<b>50 000</b>	<b>79 144</b>		
<b>Sous-total Composante 3:</b>										
					<b>0</b>	<b>29 144</b>	<b>50 000</b>	<b>79 144</b>		

## BUDGET TOTAL

**Award Id:** **Project Id:**  
**Titre du projet:** Programme National Plantes-formes Multifonctionnelles pour la Lutte contre la Pauvreté  
**Modalités d'exécution:** Exécution Nationale  
**Agence de Coopération Gouvernementale:** Ministère des Mines et de l'Industrie

PNUD Composantes /Atlas/Activités	Partie Responsable	Fonds	Source de financement	Code budgétaire	DESCRIPTION DU BUDGET	Montant (\$us) Année 1	Montant (\$us) Année 2	Montant (\$us) Année 3	Total (\$us)	Notes budgétaires
			PNUD	72200	Equipment & furnitures	0	0	0	0	13
			PNUD	72400	Communication and audiovisual eqapmt	0	0	0	0	14
			PNUD	73100	Rental & Maintenances Premises	0	0	0	0	15
			PNUD	61200	Salaries coast GS Staff	0	0	0	0	16
			PNUD	63400	Learning coast	0	0	0	0	17
			PNUD	72100	Contractual services - Companies	72 817	79 088	79 495	231 400	18
			PNUD	72500	Supplies	0	0	0	0	19
			PNUD	71600	Travel DSA	0	0	79 001	79 001	20
			PNUD	74500	Miscellaneous expenses	0	0	0	0	21
			<b>Sous-total Composante 4:</b>			<b>72 817</b>	<b>79 088</b>	<b>158 495</b>	<b>310 400</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>1 761 595</b>	<b>1 882 169</b>	<b>1 856 243</b>	<b>5 500 007</b>	

### Résumé du budget:

Source de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Total
PNUD	1 761 595	1 882 169	1 856 243	5 500 007

# Section IV : Plans de travail

## Plan de travail 2008

Id Projet/Produits escomptés	Activités Clés	Cadre Temp.				Partenaire Responsable	Donateur	Budget prévisionnel	
		T1	T2	T3	T4			Description	Montant
		OS1 : Une capacité institutionnelle disposant d'arrangement de gestion appropriés est disponible pour piloter la mise en place de 500 plateformes multifonctionnelles fonctionnelles en milieu rural							
1.1 Un cadre de pilotage stratégique du programme plateforme est disponible et mis en oeuvre	Adoption et signature par l'Agence de coordination gouvernementale (MEF) et le PNUD, chef de file des partenaires au développement, du cadre de coopération relatif au programme national plateforme	x				MEF	Partenaires	71600 Travel / DSA	6 487
	Adoption et signature par l'Agence de Coopération Gouvernementale (ministère de l'industrie), de l'arrêté instituant le Comité de pilotage du programme : au moins deux réunions / an	x				Ministère de l'Industrie	Partenaires	63400 Learning costs	5 406
	Mise en place des ressources du comité de pilotage	x				MI	Partenaires	72200 Supplies	25 949
	Formation en faveur des élus locaux	x				PNDL, UCN	Partenaires	61200 Salaries cost	512 318
	Une Unité de Coordination Nationale (UCN) fonctionnelle est mise en place avec siège à Kaolack	x				MI & PNUD	Partenaires	72200 Equipemt & Furniture	313 708
							Partenaires	72200 Supplies	120 577
							Partenaires	72100 Contractual services	32 436
	Renforcement des capacités du personnel de l'UCN	x	x	x		PREP & UCN	Partenaires	63400 Learning costs	64 872
	05 Partenaires d'Exécution (CAC) sont fonctionnels au sein des zones d'implantation des PTFM	x				UCN	Partenaires	61200 Salaries cost	207 590
	Formation des partenaires d'Exécution et des Bureaux d'études préalablement sélectionnés au concept et à la démarche PTFM	x				UCN	Partenaires	72200 Equipemt & Furniture	203 182
1.2 Un dispositif décentralisé et autonome est disponible pour la conduite des opérations dans les zones d'intervention du programme	Les instruments de gestion des opérations sont élaborés et utilisés, un système de veille permanente de leur correcte usage mis en place (manuel de procédures, gestion des ressources humaines, etc.)	x				MI, PNUD & UCN	Partenaires	71400 Contractual services	29 492
	Renforcement des capacités des ressources humaines au niveau du comité de pilotage et des Partenaires d'Exécution	x	x	x		PREP & UCN	Partenaires	71600 Travel / DSA	48 100
	Une mission d'experts pour la formulation du plan de communication et de la stratégie de mobilisation des ressources est réalisée	x				PT & UCN	Partenaires	72200 Supplies	5 406
	Des activités de communication, de plaidoyer et de mobilisation des ressources sont menées	x	x	x		UCN & CAC	Partenaires	71600 Travel / DSA	4 564
<b>Total partiel 1</b>									<b>1 827 853</b>
1.3 Un plan de communication est élaboré et mis en oeuvre									

Id Projet/Produits escomptés	Activités Clés	Cadre Temp.				Partenaire Responsable	Budget prévisionnel				
		T1	T2	T3	T4		Donateur	Description	Montant		
		OS2.1. Fourniture d'une source d'énergie mécanisée de substitution à la force motrice humaine pour la promotion économique et sociale des femmes en milieu rural.									
2.1 Au moins 31 plateformes sont installées et fonctionnelles en tant qu'éléments d'AGR et de passerelle vers PDEF II et PDIS II dans le cadre d'un partenariat avec le PNDL	Négociation et signature de protocole de partenariat avec le PNDL	x				UCN & PNDL					
	Réalisation de 316 Pré études et Etudes de faisabilité participatives pour l'implantation des PTFM en 2009	x	x	x		BE & UCN & PNDL	Partenaires	72100 Contractual services		446 956	
	Identification et choix des équipements adaptés aux PTFM	x				BE, UCN	Partenaires	72100 Contractual services		64 872	
	Installation et exploitation d'au moins 79 PTFM en tant que élément d'AGR et de passerelle vers PDEF II et PDIS II en 2008		x	x	x	PT & UCN & CAC	Etat Partenaires Partenaires Partenaires	72200 Equipement & Fourniture PTFM 72100 Contractual services 71600 Travel / DSA 72100 Contractual services		406 342 14 711 3 284	
	Mise en place et alphabétisation et formation en gestion de 79 CF6 et/ou gestionnaires de la PTF en 2008		x	x	x	PT & UCN & CAC	Partenaires Partenaires Partenaires	72100 Contractual services 72100 Contractual services 71600 Travel / DSA		93 848 10 457 4 631	
	Sélection et formation d'au moins 345 artisans pour l'exploitation et la maintenance des PTFM		X	X	X	UCN & CAC	Partenaires Partenaires Partenaires	72100 Contractual services 71600 Travel / DSA 72100 Contractual services 71600 Travel / DSA		114 093 7 222 1 141 108 660	
	Renforcement et/ ou perfectionnement d'au moins 11 artisans pour la maintenance des PTFM				X	UCN & CAC	Partenaires Partenaires Partenaires	72100 Contractual services 71600 Travel / DSA 72100 Contractual services		3 973 3 784 40	
	Total partiel 2										1 284 015

Id. Projet/Produits escomptés	Activités Clés	Cadre Temp.				Partenaire Responsable	Budget prévisionnel		
		T1	T2	T3	T4		Donateur	Description	Montant
		OS2.2. Fourniture d'une source d'énergie électrique pour l'amélioration aux services sociaux de base et le développement de l'artisanat et la promotion de l'artisanat en milieu rural							
2.2 Au moins 35 PTFM avec un service d'eau potable sont installés en milieu rural dans le cadre d'un partenariat avec le PEPAM	Négociation et signature d'un protocole d'accord avec le PEPAM	x				UCN & PEPAM	Partenaires	72100 Contractual services	
	Identification et choix des équipements adaptés aux PTFM (cf. 2.1)		x			BE & UCN & PEPAM			
	Réalisation de 35 Etudes de faisabilité technique économique et financière		x	x	x	PT & UCN, PEPAM & CAC	Partenaires	72200 Equipemnt & Furniture PTFM	262 156
	Installation et exploitation d'au moins 20 PTFM dans 20 nouveaux villages avec un service eau simplifié		x	x	x	PT & UCN, PEPAM & CAC	Partenaires	72100 Contractual services	9 491
							Partenaires	71600 Travel / DSA	2 119
							Partenaires	72200 Equipemnt & Furniture	691 967
	Installation et exploitation d'au moins 15 PTFM dans 15 villages qui passent avec un service eau mécanisé		x	x	x	PT & UCN, PEPAM & CAC	Partenaires	72200 Equipemnt & Furniture PTFM	196 617
							Partenaires	72100 Contractual services	7 118
							Partenaires	71600 Travel / DSA	1 589
							Partenaires	72200 Equipemnt & Furniture	518 975
	Mise en place et alphabétisation de 35 CFG et/ou gestionnaires de la PTF en 2008		x	x		UCN & CAC	Partenaires	72100 Contractual services	105 957
							Partenaires	72100 Contractual services	11 806
							Partenaires	71600 Travel / DSA	5 229
	Mise en place et formation 35 comités de gestion des réseaux d'eau		x	x	x	UCN & CAC	Partenaires	71600 Travel / DSA	6 812
	Former au moins 35 artisans aux techniques d'entretien et de réparation des réseaux d'eau		x	x	x	UCN & CAC			-
Négociation et signature d'un protocole d'accord avec l'ASER		x			UCN & CAC			-	
Réalisation d'une Etudes de faisabilité technique économique et financière		x			BE & UCN, & ASER	Partenaires	71300 Local consultant	19 462	
Installation et exploitation d'au moins 01 PTFM avec un service électricité				x	UCN, & ASER	Partenaires	72200 Equipemnt & Furniture PTFM	13 108	
						Partenaires	72100 Contractual services	475	
						Partenaires	71600 Travel / DSA	106	
						Partenaires	72200 Equipemnt & Furniture	56 222	
Mise en place et alphabétisation d'01 CFG et/ou gestionnaire de la PTF en 2008		x			UCN & CAC	Partenaires	72100 Contractual services	3 027	
						Partenaires	72100 Contractual services	337	
						Partenaires	71600 Travel / DSA	149	
							72100 Contractual services	3 740	
Mettre en place et former le comité de gestion du réseau d'électricité			x		CAC				
Former au moins 02 artisans aux techniques d'entretien et de réparation du réseaux				x	UCN & CAC				
					UCN & CAC				
<b>Total partiel 3</b>									<b>1 916 462</b>

2.3 Au moins un PTFM avec réseau électrique est testé dans le cadre du partenariat avec l'ASER

Id Projet/Produits escomptés	Activités Clés	Cadre Temp.				Partenaire Responsable	Budget prévisionnel		
		T1	T2	T3	T4		Donateur	Description	Montant
OS3 Développement de l'Entreprenariat local et des AGR grâce à la fourniture de services énergétiques par la PTFM									
3. Au moins 03 espaces économiques rurales renforcées, et/ou créées à partir de l'énergie fournie par les plateformes	Identification des créateurs d'activités porteurs pour la création de micros entreprises		X			UCN & CAC	Partenaires	72100 Contractual services	1 081
	Appui à l'aménagement d'au moins 02 espaces artisanat			X	X	UCN & CAC	Partenaires	72200 Equipemnt & Furniture	18 467
	Appui à l'installation d'01 périmètre maraîcher			X	X	UCN & CAC	Partenaires	72200 Equipemnt & Furniture	21 732
Total partiel 4 41 280									
OS4 La Rentabilité et la Pérennité des PTFM sont renforcées									
4.1 Les 79 PTFM font l'objet d'un suivi régulier, leur impact mesuré et leurs conditions de pérennisation réunies	Adoption et signature avec chaque CFE et/ou gestionnaire de PTFM, un contrat de suivi		x			CAC			
	Assurer annuellement au moins pour chaque PTFM installée, 22 suivis dont 16 suivis rapprochés et 06 suivis intermédiaires	x	x	x		CAC	Partenaires	72100 Contractual services	67 908
	Organisation au moins d'un atelier de capitalisation inter PTF					UCN & CAC	Partenaires	71600 Travel / DSA	1 408
							Partenaires	72200 Supplies	5 406
							Partenaires	72100 Contractual services	5 845
	Organisation au moins d'un atelier de capitalisation inter CAC			x		UCN & CAC	Partenaires	71600 Travel / DSA	17 280
							Partenaires	72200 Supplies	5 406
	Organisation Séminaire Communauté de pratiques pour échanges d'exp utiles sur les modèles tech, jur fin org			x		UCN & CAC		71600 Travel / DSA	1 802
	Procéder, au besoin, à l'actualisation des orientations du programme et à la réalisation d'études				x	MI, MEF & PNUD		72100 Contractual services	19 462
	Effectuer une mission d'évaluation indépendante du programme				x	MI & PNUD	Partenaires	72100 Contractual services	21 624
4.2 Le projet fait l'objet d'un suivi régulier par le comité de projet et le comité de pilotage	Réaliser un audit du programme			x	MEF & PNUD	Partenaires	72100 Contractual services	21 624	
Total partiel 5 173 170									
TOTAL GENERAL = 5 242 781									

Un Plan de Travail Annuel sera produit pour les années subséquentes, à l'instar de celui de l'année 2008 du Programme.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : La plate-forme multifonctionnelle

### 1.1 Concept

Le concept des plates-formes multifonctionnelles a été expérimenté, pour la première fois, au Mali et au Burkina Faso, dans le cadre d'un projet sous-régional ONUDI/FIDA dans les années 90. Depuis lors, des expériences ont été tentées ici et là (Sénégal, Guinée, Ghana), pour aboutir à une démarche et à une stratégie uniforme (standards) adoptées dans la sous-région.

La plate-forme multifonctionnelle (PTF) est un châssis sur lequel est placé un moteur diesel simple et robuste muni d'un alternateur triphasé qui fournit une énergie mécanique et électrique à différents équipements tels que décortiqueuse et moulin à céréales, broyeur, chargeur de batteries, poste de soudure, réseau électrique et réseau d'adduction d'eau.

Le concept « Plate-forme Multifonctionnelle » avait le village comme porte d'entrée dans la phase pilote. Dans le Programme de massification qui porte le changement d'échelle, la porte d'entrée devient la Communauté Rurale.

Le Concept comporte plusieurs éléments clés :

- **Réponse à des demandes spécifiques** : la requête d'implantation de PTFM provient d'un groupement féminin ou d'un privé. Dans le Programme de massification, tout en conservant l'approche Genre (Groupement Féminin) qui a permis d'obtenir des résultats intéressants, la requête proviendra de tout Groupement Communautaire. L'expérience a démontré que la formulation de ces requêtes :
  - (i) permet aux communautés de mieux définir leurs besoins et leurs priorités,
  - (ii) favorise la mobilisation des ressources et la cohésion des communautés ;
- **Etude de faisabilité participative** : avant l'installation de toute plate-forme, une pré-étude est réalisée pour dresser une carte sociale sommaire du village, de la Communauté Rurale et vérifier l'effectivité des besoins et le degré d'adhésion de la population à l'acquisition de l'outil. En cas de non satisfaction de ces critères, le programme ne donne pas suite à la requête. A la suite de la pré-étude, une étude de faisabilité est conduite avec les contributions de l'ensemble des entités concernées, en particulier les Groupements communautaires bénéficiaires (hommes, femmes, jeunes, etc.). L'appréciation de la viabilité s'établit sur des critères sociaux, techniques et financiers. L'étude permet aux groupements communautaires, ainsi qu'aux futurs usagers, de :
  - (i) prendre une décision d'acquisition de la plate-forme basée sur des choix éclairés,
  - (ii) établir une base pour suivre et évaluer les résultats,
  - (iii) définir un plan d'actions qui va servir de base au suivi effectué par le projet en collaboration avec les gestionnaires des plates-formes ;
- **Propriété et gestion de la plate-forme multifonctionnelle par les femmes** : la plate-forme est la propriété du Groupement Communautaire, en particulier, du Groupement Féminin (GPF) qui a fait la demande et mobilisé les fonds. Pour la gestion de l'outil, le Groupement élit un Comité de Gestion (CFG) qui a la responsabilité de gérer les biens, de vendre les services et de rendre compte au Groupement ;

- **Développement et suivi des capacités des gestionnaires** : une fois la plate-forme installée, un suivi-évaluation (S&E) de l'entreprise PTFM, comme de ses gestionnaires et de leurs relations avec la clientèle, est mis en place pour une période de deux ans ;
- **Développement des capacités de la clientèle et développement des marchés** : la viabilité de l'entreprise PTFM dépend essentiellement de la capacité de la clientèle à générer des revenus pour payer les services. Le temps et l'énergie libérés sont utilisés, en partie, à des activités productives, créatrices de richesses ;
- **Développement des capacités des acteurs privés** : toutes les opérations techniques exigées par la plate-forme et ses équipements sont effectuées par le biais des acteurs privés : importation (moteurs), fabrication (modules, châssis), installation (moteurs et modules), maintenance et réparation (moteur, modules). Le programme identifie des artisans existants (mécanicien, électriciens, etc.) et développe leurs compétences techniques et de gestion.

## 1.2. Démarche

L'acquisition de la PTFM obéit à une démarche participative au cœur de laquelle se trouve le groupement communautaire qui, après vérification de la viabilité technique, sociale et financière, décide de la mobilisation de la contribution du village ou de la Communauté Rurale à l'investissement de la source d'énergie, en devient propriétaire et, après une formation, en assure la gestion. Cette approche a l'avantage de garantir l'appropriation du système par les bénéficiaires, leur accès aux services énergétiques, la pérennité des équipements et leur reconnaissance sociale au sein des communautés.

Dans le but de contribuer réellement au développement de la Communauté Rurale, les populations sont accompagnées tout au long du processus d'acquisition, d'installation et durant les deux premières années d'utilisation. Les propriétaires-gestionnaires, en l'occurrence les groupements communautaires, sont formés, par le biais de l'alphabétisation fonctionnelle, à la gestion technique, sociale et financière de leur plate-forme. L'accompagnement du programme durant les deux premières années de fonctionnement, en plus du renforcement des capacités des meunières et des artisans dans la maîtrise technique de l'outil, se concrétise dans l'identification, avec la participation effective des bénéficiaires, des meilleures opportunités d'utilisation du gain de temps pour accroître les revenus du village.

## ANNEXE 2 : L'Unité Nationale de Coordination et les Cellules d'Appui Conseils

La démarche plate-forme et la philosophie qui la sous-tend, repose sur une bonne connaissance du milieu. Cette exigence n'était malheureusement pas toujours satisfaite dans les études de faisabilité participatives lors de la phase pilote. Par ailleurs, l'accompagnement des comités féminins dans la gestion de l'outil plate-forme requiert une présence de proximité que ne peut assurer la

Coordination Nationale du programme. C'est pourquoi, il est proposé, dans chaque zone d'intervention, la mise en place d'une Cellule d'Appui Conseils (CAC) qui sera un client du programme. La Cellule d'Appui Conseils, qui ne sera pas forcément installée dans la capitale régionale, recevra, de la part du programme, un appui en termes de formation, de renforcement de capacités, de suivi, ainsi que de financement pour superviser, au niveau de chaque zone d'intervention, le choix des villages, les activités d'installation et la gestion durable des plates-formes. Le programme entend également confier aux CAC la mission d'organiser les bénéficiaires en groupements d'affaires qui prendraient en charge les préoccupations de surveillance de la gestion des plates-formes pour en faciliter la pérennité.

La fonction d'Appui Conseils sera exercée par une structure ou une organisation non gouvernementale (ONG) disposant d'une compétence locale avérée (alphabétisation, promotion d'activités génératrices de revenus, micro-finance, etc.) et d'un minimum de logistique pour superviser l'installation des plates-formes, assurer leur opérationnalisation et leur rentabilité par le renforcement des capacités, ainsi que la collecte des données.

Les CAC, au nombre de 6, seront ainsi, responsables, sur une base contractuelle, de la diffusion de la plate-forme (500 PTF sur la période 2008-2010), en lien direct avec les villages (les groupements de femmes, les artisans, etc.), ceci en vue d'entreprendre la facilitation, le renforcement de capacités ainsi que le suivi-évaluation. Les CAC interagiront aussi avec les partenaires locaux et les co-bénéficiaires du programme (les centres de formation, les ONG, les sociétés de conseils, les institutions de crédits et les autorités locales), avec qui des contrats seront signés pour divers services, y compris le renforcement de capacités et le suivi-évaluation. Le partage d'expériences entre les CAC à travers des activités nationales organisées par la Coordination Nationale participera à l'amélioration des activités de mise en œuvre du programme au niveau local.

La mise en place des Cellules d'Appui Conseils se fera selon le schéma suivant :

- 1 Cellules zone Sud Ouest** : sélection, formation, mise à niveau 2008 et **démarrage** en 2009,
- 1 Cellules zone Sud Est** : sélection, formation, mise à niveau et **démarrage** en 2008,
- 1 Cellule zone Est** : sélection, formation, mise à niveau et **démarrage** en 2008,
- 1 Cellule zone Centre** : sélection, formation, mise à niveau et **démarrage** en 2008,
- 1 Cellule zone Centre-Ouest** : formation, mise à niveau et **démarrage** : 2007,
- 1 Cellule zone Nord** : sélection, formation, mise à niveau et **démarrage** en 2008.

## **ANNEXE 3 : Termes de Référence des postes de travail de l'Unité de Coordination Nationale**

### ***Coordonnateur National***

Titre du DAP	: Programme National « Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la Pauvreté »
Code du Programme	:
Titre du poste	: Coordonnateur National
Lieu d'affectation	: Kaolack, Sénégal, avec mobilité sur tout le territoire national
Durée	: Un (1) an, renouvelable dans la limite de la durée prévue dans le Document de Programme.

#### **Objectifs du Programme :**

Le PN-PTFM (2008-2010) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables. Ces services fournis par la plate forme multifonctionnelle (PTFM), en priorité pour les femmes, pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Le Programme s'intègre dans le DRSP II (2006-2010) et contribue à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base en milieu rural.

#### **Responsabilités :**

Le Coordonnateur du Programme est responsable, sous la supervision du Président du Comité de pilotage, des missions de l'Unité de Coordination Nationale du programme. Il veillera à l'atteinte des résultats du Programme, à l'application des décisions et recommandations du Comité de pilotage et au *reporting* des activités du programme

#### **Principales tâches :**

- Coordonner la réalisation des activités du Programme PTFM sur la base des orientations définies par le Comité de pilotage;
- Assurer la supervision et l'animation de l'équipe de l'UCN;
- Veiller à la mise en œuvre d'une politique de renforcement des capacités du personnel de l'UCN et des partenaires de réalisation ;
- Assurer la gestion efficace et transparente des ressources humaines, financières et matérielles allouées au Programme ;
- Animer le processus de capitalisation des expériences et mettre à disposition du Comité de pilotage et des partenaires, les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme;
- Veiller à la mise en place d'un système d'information partagé pour le suivi des opérations du Programme, à la disponibilité des informations nécessaires au suivi et à l'analyse des données sur le programme;
- Négocier les instruments de partenariats (institutionnels et opérationnels) et les faire signer, après approbation du Comité de Pilotage ;
- Organiser, sous l'égide du Comité de pilotage, la sélection des Cellules d'Appui Conseils (partenaire de réalisation), et s'assurer de leur performance;
- Etablir des projets de contrats et conventions de partenariat à soumettre au Comité de Pilotage;
- Veiller à l'application des normes de qualité dans les méthodologies d'intervention et les prestations du programme et la prise en compte de l'aspect genre dans le programme;

- Assurer le *reporting* régulier des activités du programme au Comité de pilotage, en particulier la préparation des notes d'analyse stratégique, des plans de travail, des budgets et des rapports annuels, semestriels et trimestriels
- Assurer la mobilisation des ressources mises à la disposition du programme;
- Servir d'interface entre le Programme et les institutions sectorielles et départements ministériels associés à sa mise en œuvre ;
- Procéder à l'évaluation annuelle des performances du personnel de l'Unité de Coordination et des Cellules d'Appui Conseils (CAC) suivant une grille approuvée par le Comité de Pilotage ;
- Faciliter la réalisation des missions d'audits et d'évaluations et le partage d'expériences au niveau sous régional.

**Qualifications et expériences requises :**

- BAC + 5 en Economie, ou en Gestion de projets, ou en Sociologie ou Ingénieur Technologue ;
- Bonne connaissance pratique et théorique de la problématique des stratégies de lutte contre la pauvreté et des méthodes participatives, notamment dans le cadre de projets opérant en milieu rural ;
- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle au poste de Directeur ou de Coordonnateur d'une structure chargée de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des actions de développement orientées vers la lutte contre la pauvreté ;
- Bonne connaissance en planification stratégique ;
- Expérience dans le domaine de l'organisation de la formation et du renforcement de capacités ;
- Capacité d'animation d'une équipe pluridisciplinaire et bonne qualité de leadership ;
- Capacités de communication ;
- Bonne capacité rédactionnelle en français et connaissance de l'anglais ;
- Maîtrise de l'outil informatique ;
- Capacités de travail en équipe et dans un environnement multiculturel ;
- Capacité à travailler sous pression ;
- Disponibilité immédiate.

## **Expert en Appui Technique et technologique**

Titre du DAP	: Programme National « Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la Pauvreté »
Code du Programme	:
Titre du poste	: Expert Appui Technique et technologique
Lieu d'affectation	: Kaolack, Sénégal avec mobilité sur toute le territoire national
Durée	: Un (1) an, renouvelable dans la limite de la durée prévue dans le Document de Programme.

### **Objectifs du Programme :**

Le PN-PTFM (2008-2010) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables. Ces services fournis par la plate forme multifonctionnelle (PTFM), en priorité pour les femmes, pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Le Programme s'intègre dans le DRSP II (2006-2010) et contribue à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base en milieu rural

### **Responsabilité principale :**

Assister le Coordonnateur du Programme dans le développement, l'animation, le transfert de compétences et l'évaluation des activités à caractère technique et technologique du Programme, notamment les activités orientées vers l'atteinte des objectifs d'implantation et de développement technologique de la plate-forme (PTFM).

### **Principales Tâches:**

L'Expert Technique effectuera les tâches suivantes :

- Superviser, en étroite collaboration avec les Cellules d'Appui Conseils (CAC), l'installation des PTF, dans le respect des standards et normes de qualité requis
- Développer une capacité technique nationale d'installation et de maintenance des PTF;
- Former et animer un réseau d'échanges et de partage entre entrepreneurs, artisans mécaniciens et électriciens autour de la PTF
- Assurer l'appui conseil aux techniciens placés dans les Cellules d'Appui Conseils du Programme ;
- Contribuer à l'élaboration du plan de renforcement de capacités des partenaires du Programme, en l'occurrence, les Cellules d'Appui Conseils;
- Initier des partenariats en matière de recherche développement pour satisfaire les besoins en innovations technologiques ;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et rapports d'avancement dur Programme;
- Préparer, en collaboration les partenaires stratégiques du programme la mise en œuvre des conventions et protocoles de partenariat à caractère technique ;
- Coordonner la mise en œuvre de toutes recommandations concernant le programme et relatives au domaine technique et technologique ;
- Contribuer au suivi évaluation des activités de la PTF, à la capitalisation et au développement des expériences autour de la PTF ;
- Participer au réseau régional d'échanges et de partage initié par le PREP ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le Coordonnateur dans la dynamique de groupe de l'Unité de Coordination pour l'atteinte des objectifs du Programme.

### **Qualifications et expériences requises:**

- Diplôme d'Ingénieur Technologue ou d'Ecole Supérieure de Technologie ;
- Bonne maîtrise de la mécanique des moteurs diesels, de l'électricité industrielle, de la plomberie et de la tuyauterie industrielle ;
- Expérience pratique dans le domaine de la transformation des produits agricoles et dans le machinisme agricole ;
- Au moins cinq (5) ans d'expérience en matière de gestion des sous-traitances avec des tâcherons locaux, de formation d'artisans entrepreneurs, bonne connaissance des centres de formation techniques;
- Aptitudes en animation de groupe;
- Dispositions à travailler en équipe et capacité à communiquer.

## ***Expert en Appui aux Activités Economiques***

Titre du DAP	: Programme « Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la Pauvreté »
Code du Programme	:
Titre du poste	: Expert chargé des Activités Economiques
Lieu d'affectation	: Kaolack, Sénégal, avec mobilité sur le territoire national
Durée	: Un (1) an, renouvelable dans la limite de la durée prévue dans le Document de Programme.

### **Objectifs du Programme :**

Le PN-PTFM (2008-2010) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables. Ces services fournis par la plate forme multifonctionnelle (PTFM), en priorité pour les femmes, pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Le Programme s'intègre dans le DRSP II (2006-2010) et contribue à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base en milieu rural.

### **Responsabilité principale :**

Sous la supervision du Coordonnateur du Programme, assurer le développement, l'animation et le suivi des activités économiques autour de la PTF, notamment celles orientées vers la génération de revenus, le développement de l'entrepreneuriat local et la pérennisation des activités..

### **Principales Tâches :**

L'Expert chargé des Activités Economiques effectuera les tâches suivantes :

- Appuyer les CAC et les groupements villageois dans la gestion de la PTFM, le développement de l'esprit d'entrepreneuriat par l'appui à l'identification et la création d'activités génératrices de revenus autour de la plate-forme ;
- Assurer l'intégration des activités de la PTFM dans la dynamique du développement économique local,
- Identifier l'offre locale en matière d'appui financier et non financier et favoriser la mise en relation avec les acteurs et partenaires de la PTFM;
- Appuyer la constitution de portefeuilles de projets dans les filières de production de l'économie locale ;
- Aider au renforcement des capacités des Cellules d'Appui Conseils en outils et méthodes d'animation économique ;
- Contribuer à l'élaboration et au suivi des plans de renforcement de capacités des acteurs et partenaires du Programme, en particulier, les Cellules d'Appui Conseils. ;
- Participer, en collaboration avec l'Expert en Suivi&Evaluation, au suivi permanent des indicateurs et aux évaluations d'impact;
- Participer à l'élaboration des plans de travail et rapports d'avancement du programme ;
- Contribuer à la réflexion, stratégique sur le développement de la PTF et à la capitalisation des bonnes pratiques, notamment sur le volet économique;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le Coordonnateur dans la dynamique de groupe de l'Unité de Coordination pour l'atteinte des objectifs du Programme.

**Qualifications et expériences requises:**

- Maîtrise en Economie ou en Gestion des entreprises ;
- Bonne maîtrise des techniques de diagnostic participatif en milieu rural et bonne expérience en études de faisabilité participative ;
- Avoir une bonne expérience dans l'élaboration d'études de faisabilité de petite et micro entreprises ;
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle; dans des projets et programmes visant la dynamisation économique et la réduction de la pauvreté en milieu rural
- Avoir une bonne expérience en animation économique ;
- Capacité rédactionnelle en français et une maîtrise d'une des langues locales ;
- Bonne connaissance de l'outil informatique ;
- Aptitudes à travailler en équipe.

### **3.4 Expert en Suivi-Evaluation**

Titre du DAP	: Programme National « Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la Pauvreté »
Code du Programme	:
Titre du poste	: Expert Suivi & Evaluation
Lieu d'affectation	: Kaolack, Sénégal, avec mobilité sur tout le territoire national.
Durée	: Un (1) an, renouvelable dans la limite de la durée prévue dans le Document de Programme.

#### **Objectifs du Programme :**

Le PN-PTFM (2008-2010) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables. Ces services fournis par la plate forme multifonctionnelle (PTFM), en priorité pour les femmes, pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Le Programme s'intègre dans le DRSP II (2006-2010) et contribue à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base en milieu rural.

#### **Responsabilité principale :**

Sous la supervision du Coordonnateur, assurer l'animation et la coordination du système d'information du programme et conduire les activités du dispositif de suivi-évaluation du Programme.

#### **Principales Tâches:**

L'Expert Suivi & Evaluation effectuera les tâches suivantes :

- Assurer la mise en place et l'administration du système d'information de suivi évaluation du Programme ;
- Assurer l'articulation du système d'informations de la PTF avec le système statistique national notamment sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté;
- Concevoir et diffuser des outils de collecte et de traitement de données adaptés aux besoins des membres de l' UCN et des CACs ;
- Elaborer un cadre de références (contrat d'objectifs) permettant à chaque partie (bénéficiaires, Cellules d'Appui Conseils) d'avoir un tableau de bord spécifique ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation du Programme par l'identification des besoins en formation et en renforcement de capacités des partenaires du Programme, en particulier des Cellules d'Appui Conseils
- Veiller à l'alimentation et à l'exploitation régulière des données du système d'information régional de l'Observatoire Informatisé du Suivi & Evaluation (OISE);
- Conduire des travaux d'analyse d'impact socio économique du programme;
- Participer à l'élaboration des rapports et plans de travail du Programme;

- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le Coordonnateur dans la dynamique de groupe de l'Unité de Coordination pour l'atteinte des objectifs du Programme.

**Qualifications et expériences requises::**

- Maîtrise en Sciences Sociales (Economie ou socio-économie) ou Ingénieur Statisticien ;
- Au moins cinq (5) ans d'expérience en suivi-évaluation dans des programmes/projets de développement ;
- Capacités d'analyse et de prospective socio économique
- Capacité de planification participative et d'organisation
- Bonne maîtrise des outils de suivi-évaluation en particulier des outils informatiques;
- Capacités rédactionnelles en français ; ;
- Aptitude à travailler en équipe
- Disponibilité immédiate.

## ***Expert en Formation et Renforcement de capacités***

Titre du DAP	: Programme « Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la Pauvreté »
Code du Programme	:
Titre du poste	: Expert Formation et <i>Renforcement de capacités</i>
Lieu d'affectation	: Kaolack, Sénégal, mobilité sur l'ensemble du territoire national .
Durée	: Un (1) an, renouvelable dans la limite de la durée prévue dans le Document de Programme.

### **Objectifs du Programme :**

Le PN-PTFM (2008-2010) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables. Ces services fournis par la plate forme multifonctionnelle (PTFM), en priorité pour les femmes, pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Le Programme s'intègre dans le DRSP II (2006-2010) et contribue à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base en milieu rural.

### **Responsabilité principale :**

Sous la supervision du Coordonnateur du Programme, l'expert en renforcement de capacités assure l'ingénierie du volet formation du programme. A ce titre, il est chargé de répondre aux besoins en matière de renforcement de capacités et d'animation à la fois des membres de l'UCN, des CACs et des bénéficiaires.

### **Principales Tâches:**

L'Expert en renforcement de capacités effectuera les tâches suivantes :

- Elaborer, en relation avec les autres Experts et les Responsables des Cellules d'Appui Conseils, les programmes de formation et de renforcement de capacités des acteurs et partenaires;
- Concevoir et partager avec les experts de l'UCN, les outils d'identification des besoins en formation des différentes parties prenantes de la mise en œuvre du programme
- Identifier l'offre en matière de formation et établir des partenariats ;
- Proposer des stratégies de planification et de mise en œuvre des plans de formation ;
- Participer au suivi et à l'évaluation des activités en matière de formation ;
- Participer à l'élaboration des rapports et des plans de travail du Programme ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le Coordinateur dans la dynamique de groupe de l'Unité de Coordination pour l'atteinte des objectifs du Programme.

### **Qualifications et expériences requises:**

- Maîtrise en Sciences Sociales (en particulier en ingénierie de la formation) ou équivalent ;
- Au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de formation dans des programmes et projets de développement
- Capacités rédactionnelles en français ;
- Bonne connaissance de l'outil informatique ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Disponibilité immédiate.

## **Expert en Animation et Communication**

Titre du DAP	: Programme « Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la Pauvreté »
Code du Programme	:
Titre du poste	: Expert en Animation
Lieu d'affectation	: Kaolack, Sénégal, avec mobilité sur tout le territoire national.
Durée	: Un (1) an, renouvelable dans la limite de la durée prévue dans le Document de Programme.

### **Objectifs du Programme :**

Le PN-PTFM (2008-2010) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables. Ces services fournis par la plate forme multifonctionnelle (PTFM), en priorité pour les femmes, pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Le Programme s'intègre dans le DRSP II (2006-2010) et contribue à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base en milieu rural.

### **Responsabilité principale :**

Sous la supervision du Coordonnateur du Programme, l'assistant est chargé d'apporter un appui technique aux actions de communication et de promotion du programme national PTF. A ce titre, il participe à l'élaboration de la stratégie de communication du programme et apporte un support technique aux différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de leur plan d'animation.

### **Principales Tâches:**

L'Assistant en Animation-Communication effectuera les tâches suivantes :

- Assister le Coordonnateur à doter le Programme d'une stratégie de communication et de plaider pour la promotion de la PTF
- Assister les Experts et les Responsables des Cellules d'Appui Conseils, dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'animation et de plaider,
- Assister le coordonnateur dans le suivi des actions d'information Education communication (IEC)
- Assurer la gestion des supports et outils de communication du programme, leur mise à disposition aux parties prenantes ;
- Participer à la préparation des rapports et plans de travail du Programme ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le Coordinateur dans la dynamique de groupe de l'Unité de Coordination pour l'atteinte des objectifs du Programme.

### **Qualifications et expériences requises:**

- Diplôme universitaire en Sciences sociales et/ ou techniques de l'information ou équivalent ;
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la communication ou de l'animation;
- Bonne maîtrise des outils de communication ;
- Aptitudes à l'animation
- Maîtrise du français et au moins d'une langue locale de la zone du projet ;
- Grande aptitude à travailler en équipe,;
- Disponibilité immédiate.

## **Responsable Administratif et Financier**

Titre du DAP	: Programme « Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la Pauvreté »
Code du Programme	:
Titre du poste	: Responsable Administratif et Financier
Lieu d'affectation	: Kaolack, Sénégal, avec mobilité sur le territoire national
Durée	: Un (1) an, renouvelable dans la limite de la durée prévue dans le Document d'Appui au Programme.

### **Objectifs du Programme :**

Le PN-PTFM (2008-2010) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables. Ces services fournis par la plate forme multifonctionnelle (PTFM), en priorité pour les femmes, pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Le Programme s'intègre dans le DRSP II (2006-2010) et contribue à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base en milieu rural

### **Responsabilité principale :**

Sous la supervision directe du Coordonnateur du Programme, et en liaison avec les services administratifs et financiers de la CAP, du PNUD, le Responsable Administratif et Financier est chargé de mettre en place un système d'information de gestion, d'appliquer la politique financière et comptable du PN, de garantir la régularité des procédures, d'établir des situations comptables, financières et fiscales périodiques qui attestent de la sincérité, de la régularité des opérations du programme. Il devra également assurer les tâches administratives notamment l'approvisionnement et la sauvegarde des actifs du PN.

### **Principales Tâches :**

- Concevoir et mettre en route un système d'information de gestion comptable et financière relié au système d'information opérationnel du PN
- Assurer l'appui conseil aux gestionnaires des CACS ;
- Gérer les tâches administratives liées aux procédures de paiement des salaires et honoraires, d'acquisition des biens et services, à la sauvegarde du parc automobile, de l'actif immobilier et financier
- Contribuer à la conception et à l'exécution des plans de renforcement du personnel
- Assurer le suivi de la gestion financière du PN et de l'équilibre des comptes financiers
- Garantir la fiabilité des opérations financières et comptables du Programme
- Elaborer et mettre en place un plan comptable adapté pour assurer la tenue des opérations de comptabilité générale, matière et analytique du programme
- Préparer les projets de budget, en suivre l'exécution et procéder aux analyses de réalisation
- Etablir et viser les demandes de paiement ou de réalimentation des comptes du programme

- Assurer les contrôles des pièces justificatives de dépenses, procéder aux travaux d'arrêté des comptes et établir les projets de rapports de situation financière et administrative
- Tenir à jour les documents comptables et financiers du programme, notamment le plan comptable, les livres et registres comptables, les extraits des comptes bancaires.

**Qualifications et expériences requises::**

- Maîtrise en Gestion Financière et Comptable ;
- Au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la gestion compta et financière;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Bonne connaissance des procédures de décaissement et d'achat tant au niveau public qu'au niveau des partenaires techniques et financiers
- Aptitude à travailler sous pression , et sens de l'initiative ;
- Disponibilité immédiate.

## ***Assistant au Responsable Administratif et Financier***

Titre du DAP	: Programme « Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la Pauvreté »
Code du Programme	:
Titre du poste	: Assistant au Responsable Administratif et Financier
Lieu d'affectation	: Kaolack, Sénégal, mobilité sur le territoire national.
Durée	: Un (1) an, renouvelable dans la limite de la durée prévue dans le Document de Programme.

### **Objectifs du Programme :**

Le PN-PTFM (2008-2010) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables. Ces services fournis par la plate forme multifonctionnelle (PTFM), en priorité pour les femmes, pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Le Programme s'intègre dans le DRSP II (2006-2010) et contribue à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base en milieu rural.

### **Responsabilité principale :**

Sous la supervision directe du Responsable Administratif et Financier, il assiste ce dernier dans les fonctions administratives, logistiques et financières du PN-PTFM.

### **Tâches spécifiques :**

- Tenue à jour de la comptabilité ;
- Classement et archivage des pièces comptables ;
- Contrôle des mouvements et de l'entretien des véhicules ;
- Rédaction de rapports techniques mensuels sur l'état des véhicules ;
- Codification des immobilisations du programme ;
- Inventaires périodiques des immobilisations ;
- Mise à jour des fiches de stocks ;
- Toute autre tâche jugée nécessaire par le Responsable Administratif et Financier.

### **Qualifications et expériences requises:**

- Bac+2 en comptabilité et gestion ;
- Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins 2 ans dans la tenue d'un poste similaire ;
- Sens de l'organisation et de la discipline professionnelle ;
- Connaissance des procédures de gestion publique et des partenaires techniques et financier serait un avantage. ;
- Maîtrise de l'outil informatique ;
- Capacité à travailler sous pression et en équipe ;
- Disponibilité immédiate.

## **Assistante de Direction**

Titre du DAP	: Programme « Plateformes Multifonctionnelles pour la lutte contre la Pauvreté »
Code du Programme	:
Titre du poste	: Assistante de Direction
Lieu d'affectation	: Kaolack, Sénégal, avec mobilité sur le territoire national.
Durée	: Un (1) an, renouvelable dans la limite de la durée prévue dans le Document de Programme.

### **Objectifs du Programme :**

Le PN-PTFM (2008-2010) vise l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural par un accroissement de l'accès à des services énergétiques de base, décentralisés, abordables et durables fournis par la PTFM, en priorité pour les femmes, pour des usages productifs et sociaux au sein des Communautés rurales. Il s'intègre dans le DRSP II (2006-2010) et contribue à la création de richesses pour une croissance pro pauvre et à la promotion de l'accès aux Services Sociaux de Base en milieu rural.

### **Responsabilité principale :**

Sous la supervision directe du Coordonnateur, l'Assistante de Direction apporte son concours à ce dernier dans l'organisation et la gestion des affaires courantes du Bureau.

### **Principales Tâches :**

- Accueil téléphonique et physique,
- Travaux de traitement de texte et reprographie ;
- Réception, dépouillement et ventilation du courrier ;
- Enregistrement, classement et archivage du courrier, des notes de services, des accusés de réception et des divers rapports ;
- Gestion des fournitures de bureau ;
- Organisation l'emploi du temps du Coordonnateur du Programme et ses déplacements ;
- Gestion de la circulation de l'information à l'intérieur du Programme et avec les partenaires ;
- Assurer toute autre tâche jugée nécessaire par le Coordonnateur dans la dynamique de groupe de l'Unité de Coordination pour l'atteinte des objectifs du Programme.

### **Qualifications et expériences requises:**

- Brevet de Technicien Supérieur (Diplôme d'Etat ou homologué par l'Etat) ;
- Maîtrise de l'outil informatique : Word, Excel, Email ;
- Bonne maîtrise du français et connaissance de l'anglais ;
- Excellente capacité rédactionnelle ;
- Trois ans dans un poste similaire ;
- Esprit d'initiative et rapidité dans l'exécution ;
- Gestion des situations complexes ;
- Relations interpersonnelles ;
- Disponibilité immédiate.